

● SONATRACH

Les accords signés à Berlin avec Bosh et Siemens Energy renforceront la coopération dans le domaine de la transition énergétique (P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

La Protection civile sur tous les fronts

(P3)



SONELGAZ-DISTRIBUTION

Rationaliser la consommation d'électricité pour préserver la stabilité du réseau national

L'Algérie fait face à une vague de chaleur intense qui doit se poursuivre jusqu'au mardi 21 juillet 2026, selon le bulletin météorologique spécial de l'Office national de la météorologie. Dans ce contexte, Sonelgaz-Distribution, à travers son Pôle de distribution d'Alger, lance un appel clair à la responsabilité et au civisme.

L'entreprise invite l'ensemble de ses clients à adopter une consommation électrique rationnelle afin de préserver la stabilité du réseau et d'éviter des pannes généralisées, surtout durant la période de pointe qui s'étend du début d'après-midi jusqu'en fin de journée.

(Lire en Page 4)



● ESCROQUERIE ÉLECTRONIQUE

Mise en garde contre des tentatives d'usurpation de la qualité de membres de la Gendarmerie nationale et de la Sûreté nationale

(P3)

● PALESTINE OCCUPÉE

L'armée sioniste bombarde les tentes de personnes déplacées à Ghaza

(P12)

Gaza : des Palestiniens amputés disputent un match symbolique avant la finale de la Coupe du Monde de Football 2026



Des Palestiniens ayant perdu des membres lors des attaques israéliennes ont disputé samedi un match de football symbolique au stade de Palestine, dans le quartier de Tel al-Hawa, à l'ouest de la ville de Gaza. La rencontre a été organisée au milieu des destructions, dans une enceinte lourdement endommagée par les attaques de l'armée de l'occupation, à la veille de la finale de la Coupe du monde 2026 opposant l'Espagne à l'Argentine. Vêtus des maillots des deux sélections finalistes, les joueurs ont pris part à la rencontre malgré leurs handicaps, dans le but de partager l'enthousiasme suscité par le tournoi et de retrouver quelques instants de joie. L'équipe portant les couleurs de l'Espagne s'est imposée sur le score de 3 buts à 1. À travers cette initiative, les participants ont voulu réaffirmer leur détermination et leur volonté de poursuivre leur vie malgré leurs blessures et les destructions qui les entourent. Le match s'est déroulé parmi les décombres de bâtiments détruits dans la ville de Gaza, offrant une image mêlant passion pour le football, résilience et espoir. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 10 octobre 2025, les forces israéliennes poursuivent des frappes aériennes, des tirs et des démolitions à travers Gaza. Israël a étendu son contrôle à environ 70 % du territoire de Gaza, confinant les Palestiniens à moins de 30 % de la bande, selon des estimations locales. La guerre génocidaire contre Gaza, lancée le 8 octobre 2023 avec le soutien des États-Unis, a détruit près de 90 % des infrastructures civiles de l'enclave et tué plus de 73 000 Palestiniens.

Pologne : des alertes météo émises face à de violents orages et de fortes pluies

Les autorités polonaises ont émis dimanche des alertes météorologiques dans une grande partie du pays en raison de violents orages, de fortes pluies et de rafales de vent attendus au cours de la journée. L'Institut de météorologie et de gestion de l'eau a placé de vastes régions du centre et du sud de la Pologne en alerte de niveau 1. Les orages pourraient y provoquer jusqu'à 35 mm de précipitations, des rafales de vent atteignant 85 km/h, ainsi que des chutes de grêle localisées. Une alerte de niveau 2 a été déclenchée dans le sud-ouest du pays, où les météorologues prévoient jusqu'à 35 mm de pluie et des rafales pouvant atteindre 100 km/h. Selon le média public TVP World, ces alertes devaient entrer en vigueur en fin de matinée dimanche et rester actives jusqu'en soirée. Par ailleurs, une alerte de niveau 2 pour risque de crue a été émise concernant la rivière Barycz, près de la ville d'Odolanów, dans le centre de la Pologne. Le niveau de la rivière a atteint 120 centimètres, dépassant le seuil d'alerte, et devrait continuer à monter. « En cas de précipitations exceptionnellement abondantes, notamment sous forme d'orages, le niveau de la rivière pourrait également atteindre le seuil de crue », a averti l'Institut de météorologie et de gestion de l'eau.

Koweït : une attaque iranienne frappe une centrale électrique et provoque un incendie

Le ministère koweïtien de l'Électricité, de l'Eau et des Énergies renouvelables a annoncé qu'une centrale de production d'électricité et de dessalement d'eau a été visée dimanche par une nouvelle attaque iranienne, provoquant un incendie. Il s'agit de la deuxième attaque de ce type menée contre des installations électriques du Koweït par l'Iran en l'espace de deux jours, a indiqué le ministère dans un communiqué relayé par l'agence de presse officielle KUNA. L'attaque a affecté « un grand nombre d'unités de production », a précisé le ministère, ajoutant que les plans d'urgence avaient été immédiatement activés et que les autorités étaient intervenues afin de limiter les conséquences de l'incident. Une attaque similaire attribuée à l'Iran avait déjà été signalée samedi par les autorités koweïtiennes. Les tensions se sont fortement intensifiées au Moyen-Orient ces derniers jours, après les frappes menées par les États-Unis contre l'Iran, auxquelles Téhéran a riposté en visant des installations et des bases qu'il affirme être utilisées par l'armée américaine dans plusieurs pays de la région. Cet échange de frappes entre Washington et Téhéran intervient malgré le mémorandum d'entente parrainé par le Pakistan et signé en juin, qui visait à mettre fin au conflit entre les deux pays et à ouvrir la voie à un accord de paix durable.

France : venue pour une opération de la cheville, une adolescente ressort sans ses dents de sagesse

Il y a des erreurs médicales qui semblent tout droit sorties d'un scénario de comédie. C'est pourtant ce qu'affirme avoir vécu une adolescente de 17 ans dans le nord de la France. Le 10 juillet, la jeune fille s'est présentée à la clinique de la Côte d'Opale, à Saint-Martin-Boulogne (Pas-de-Calais), pour une intervention programmée de la cheville. À son réveil, sa cheville était intacte... mais ses quatre dents de sagesse avaient disparu. Selon le média local français La Voix du Nord, un chirurgien est rapidement venu présenter ses excuses à la mère de la patiente, reconnaissant une erreur médicale. La jeune fille aurait été prise en charge par un chirurgien-dentiste au lieu de subir l'intervention orthopédique prévue. La famille affirme que l'adolescente a compris qu'il y avait un problème lorsqu'elle a pu bouger normalement son pied après son réveil, avant de découvrir des compresses dans sa bouche. Si l'extraction des dents de sagesse est une intervention courante, elle n'avait, selon la famille, fait l'objet d'aucune consultation préparatoire ni des explications habituellement données aux patients concernant les soins post-opératoires. Estimant que cette confusion aurait pu avoir des conséquences plus graves, notamment en raison de la prise en charge anesthésique, la famille a refusé la proposition d'indemnisation présentée par la clinique et a déposé plainte. Quant à l'opération de la cheville, elle devra attendre. D'après la mère de l'adolescente, la confiance envers l'établissement est désormais « rompue ».

Des scientifiques évoquent la possible existence d'un océan assez chaud pour s'y baigner sur une autre planète



Et si une autre planète possédait un océan assez chaud pour s'y baigner ? C'est l'hypothèse avancée par des scientifiques après de nouvelles observations de LHS 1140b, qui pourraient témoigner de la présence d'une atmosphère capable de retenir les gaz nécessaires au réchauffement de sa surface. Une équipe d'astronomes a observé que l'exoplanète rocheuse LHS 1140b émet de l'hélium de façon variable. Selon une étude publiée dans la revue Science, ce phénomène pourrait être le signe que la planète possède une atmosphère capable de retenir d'autres substances à des altitudes plus basses. D'après ces chercheurs, les couches inférieures de cette atmosphère pourraient contenir des gaz comme l'azote ou le dioxyde de carbone, à l'instar de la Terre. S'ils produisent un effet de serre, un océan suffisamment chaud pour que l'on puisse s'y baigner pourrait exister à la surface de la planète. LHS 1140b se trouve à 49 années-lumière de la Terre. Elle orbite autour de l'étoile naine rouge LHS 1140, située dans la constellation de la Baleine. Début juillet, The Astrophysical Journal a indiqué que GJ 3378b, la super-Terre la plus proche de notre planète située dans la zone potentiellement habitable de son étoile, était en réalité beaucoup plus légère que les estimations précédentes. Les astronomes estiment ainsi qu'elle présente davantage de similitudes avec la Terre qu'ils ne le pensaient. GJ 3378b gravite autour de la naine rouge GJ 3378, située à seulement 25 années-lumière du Soleil, une distance considérée comme très faible à l'échelle cosmique.

Meta : Instagram, Facebook et Messenger touchés par une panne mondiale

Les réseaux sociaux du groupe américain Meta, notamment Instagram, Facebook et Messenger, ont été touchés par une panne dimanche matin, perturbant temporairement l'accès de milliers d'utilisateurs dans plusieurs pays. Selon de nombreux témoignages publiés sur les plateformes de suivi des incidents, relayés par les médias, les utilisateurs rencontraient des difficultés pour se connecter à leurs comptes, publier des contenus ou encore envoyer des messages via les différentes applications du groupe américain. À ce stade, Meta n'a pas

officiellement communiqué sur l'origine de cette interruption. Les premiers signalements sont apparus dans la matinée, lorsque de nombreux utilisateurs ont indiqué être dans l'impossibilité d'accéder normalement à Facebook, Instagram et Messenger, selon BFMTV. Sur Facebook, un message d'erreur informait notamment les utilisateurs que leur compte était « actuellement indisponible en raison d'un problème du site ». La plateforme spécialisée DownDetector, qui recense les interruptions de services numériques à partir des signalements des internautes, a enre-

gistré une forte hausse des déclarations concernant les trois applications de Meta, confirmant l'ampleur de l'incident, indique la même source. Après un pic de signalements enregistré peu avant 11h00 (09h00 GMT), le nombre de rapports d'utilisateurs a commencé à diminuer en fin de matinée. En début d'après-midi, les rapports d'incidents étaient revenus à un niveau proche de celui observé avant la panne, laissant penser à un rétablissement progressif des services. Aucune précision n'a toutefois été fournie par Meta sur les causes techniques de cette interruption ni sur l'étendue exacte

des perturbations. Ce n'est pas la première fois que les plateformes de Meta connaissent des perturbations majeures. En novembre dernier, Facebook avait déjà subi une panne importante à la suite d'un incident affectant Cloudflare, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services de sécurité et de performance d'internet. Les précédentes interruptions des services de Meta avaient déjà provoqué des difficultés d'accès pour des millions d'utilisateurs à travers le monde, rappelant la forte dépendance des plateformes aux infrastructures numériques mondiales.

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

La Protection civile sur tous les fronts

Une forte mobilisation des unités de la Protection civile en coordination entre les services de l'ARMÉE NATIONALE POPULAIRE, le soutien aérien et la mobilisation des citoyens face à la multiplication des départs de feu à travers le nord et l'est du pays.

Selon le bilan arrêté à hier dans l'après-midi, 69 incendies ont été enregistrés au total, touchant aussi bien les massifs forestiers que les zones d'arbustes, les broussailles, les parcelles agricoles et les palmeraies. Sur l'ensemble de ces sinistres, quarante-trois ont pu être complètement éteints, tandis que vingt-six restaient encore actifs et faisaient l'objet d'interventions terrestres et aériennes. La wilaya de Skikda demeure la plus touchée avec neuf foyers toujours en cours d'extinction. Les communes d'Aïn Kechra, de Cheraya, de Sidi Mezghiche, d'El Zitouna, d'Aïn Charchar, de Zerdez, de Ben Azzouz et de Ramdane Djamel concentrent l'essentiel des opérations. À Cheraya, dans la localité de Leghba, le feu reste particulièrement virulent et menace directement les habitations voisines, ce qui a conduit à l'engagement de trois avions de type AT802 pour appuyer les équipes au sol. À Aïn Kechra, les zones de Safsafa et d'Oued Zeggar sont également en proie aux flammes, tandis que les fronts demeurent actifs à Kenkita, Boukhezar et El Bekouche. Béjaïa compte trois incendies majeurs. À Toudja, au lieu-dit Souk El Djema, le feu de broussailles progresse toujours. À Oued Ghir, dans la région de Tizi N'Berber, la situation est jugée préoccupante car plusieurs villages, notamment Tiziouane, sont exposés. Des avions AT802 ont été dépêchés sur place. À

Darguina, le secteur d'Aït Anane reste en feu. La wilaya de Guelma n'est pas épargnée avec trois sinistres, dont le plus important à Medjez Amar, dans la zone de Mechta El Batouma en direction de Beni Addi, où la menace sur les habitations a nécessité le renfort de neuf engins d'extinction dépêchés par la colonne mobile d'Oum El Bouaghi. Un autre feu actif est signalé à Nechmaya, dans la région de Kebbiba. Annaba fait face à un incendie tenace à Seraïdi, entre Bouzizi et Sidi Boumediene, où les flammes menacent un village. Trois avions AT802 participent aux opérations d'extinction. À Souk Ahras, dans la commune d'Aïn Zana, un feu de forêt se propage le long de la bande frontalière avec la Tunisie. Un avion bombardier d'eau BE200 a été engagé pour contenir la progression. Tizi Ouzou, Mila, El Tarf, Jijel, Sétif, Bordj Bou Arreridj, Tiaret et Relizane recensent chacun un foyer encore actif, à l'image du village d'Ighil Aguelmimane à Aït Mesbahal où le feu reste virulent. Face à cette situation, la Protection civile a déployé d'importants moyens humains et matériels. Les colonnes mobiles de plusieurs wilayas viennent renforcer les unités locales, tandis que les moyens aériens, AT802 et BE200, multiplient les rotations pour attaquer les fronts les plus dangereux et protéger les zones habitées. Les équipes au sol poursuivent le travail de noyage et de création de pare-feu, souvent dans des conditions difficiles liées au relief et aux vents chauds. La vigilance reste maximale, car les températures élevées et la sécheresse prolongée favorisent les reprises. La Protection civile rappelle que la coordination entre les services, le soutien aérien et la mobilisation des citoyens pour éviter tout com-

portement à risque sont essentiels afin de limiter les dégâts humains, écologiques et économiques.

POURSUITE DES OPÉRATIONS D'EXTINCTION ET ACTIVATION DE LA COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

Les opérations d'extinction des incendies se poursuivent de manière intensive avec le maintien de l'état de mobilisation et l'activation de la coordination entre les différents intervenants, sous le suivi permanent des walis, pour protéger les citoyens et leurs biens ainsi que le patrimoine forestier, a indiqué, hier, un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. "Dans le cadre du suivi permanent sur le terrain de la lutte contre les incendies de forêts (maquis, broussailles et récoltes agricoles), et en application des instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Said Sayoud, visant à mobiliser tous les moyens humains, matériels, logistiques, aériens, à faire le constat sur le terrain et à renforcer la coordination entre les différents intervenants, les walis se sont rendus sur les lieux des incendies, au niveau des wilayas concernées, pour superviser les opérations d'extinction sur le terrain", selon la même source. "Les walis ont également tenu des réunions de coordination avec les différents services intervenant pour relancer les plans d'intervention et veiller à assurer une bonne coordination entre toutes les instances mobilisées et s'enquérir de l'état des citoyens touchés, tout en prenant les mesures nécessaires pour leur prise en charge, en présence et avec l'accompagnement des autorités locales", souligne la



même source.

A cet effet, les autorités ont mobilisé "des moyens importants ayant englobé une colonne mobile de la Protection civile et des camions anti-incendie, ainsi que des équipes spécialisées et une flotte aérienne de bombardiers d'avions pour l'extinction d'incendies et des hélicoptères, outre la mobilisation des différents corps de sécurité et de l'Armée nationale populaire (ANP) et les conservations des forêts et les collectivités locales, l'objectif étant d'assurer une rapidité d'intervention et de réduire la propagation des feux". Les wilayas "veillent au suivi permanent du déroulement des opérations d'extinction sur le ter-

rain et à l'activation des plans d'intervention, ainsi qu'à la garantie d'une coordination permanente entre les différents intervenants, avec l'accompagnement des citoyens touchés et la garantie de la prise en charge, de l'hébergement en cas de besoin, et à la mobilisation de tous les moyens jusqu'à la parfaite maîtrise des différents foyers d'incendies", ajoute le communiqué. Ainsi, l'extinction des feux se poursuit de manière intensive et l'état de mobilisation globale est maintenu pour protéger les citoyens et leurs biens ainsi que le patrimoine forestier, conclut le document.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

L'Algérie fixe un cap ambitieux pour la maîtrise de l'énergie à l'horizon 2035

L'Algérie engage un tournant décisif dans sa politique énergétique. Dans sa nouvelle stratégie de maîtrise de l'énergie 2026-2035, le pays s'est fixé des objectifs clairs et ambitieux : réduire la consommation énergétique d'au moins 15%, intégrer jusqu'à 15 gigawatts de capacité renouvelable et diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 14%. C'est ce qu'a détaillé dimanche Merouane Chabane, directeur général de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, lors de son passage dans l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. Ces cibles stratégiques ne relèvent pas du simple affichage. Elles s'appuient sur un plan opérationnel déjà en cours de déploiement. Le programme national d'énergie renouvelable a lancé la mise en service de 3200 mégawatts, dont 400 mégawatts sont déjà opérationnels. Cette montée en puissance du solaire et des autres filières propres doit permettre d'alléger la pression sur les centrales thermiques conventionnelles, de diversifier le mix électrique et de sécuriser l'approvisionnement à long terme, tout en répondant aux engagements climatiques du pays. Au-delà de la production, la stratégie met l'accent sur l'efficacité des usages. Merouane Chabane insiste sur la nécessité d'améliorer les équipements présents sur le marché et dans les sites industriels. L'objectif est de remplacer progressivement les machines, les moteurs et les procédés anciens par des technologies moins énergivores. Cette modernisation concerne l'industrie, le tertiaire et le résidentiel. Elle s'accompagne d'un travail sur la performance de l'enveloppe des bâtiments et sur l'application stricte de la réglementation thermique, levier essentiel pour réduire les besoins de chauffage et de climatisation. La canicule qui touche actuellement le pays rappelle l'urgence d'agir sur les comportements. Le climatiseur, devenu indispensable en été, concentre à lui seul 40 à 50% de la facture électrique des ménages durant la saison chaude. Son usage pèse directement sur le réseau, en particulier entre quatorze et dix-huit heures. Pour autant, il est possible de concilier confort et sobriété. Le DG de l'APRUE recommande de régler la température de consigne à 25 degrés. L'écart avec l'extérieur ne doit pas dépasser cinq degrés pour garantir une sensation de fraîcheur équivalente à un réglage à 16 degrés, tout en consommant 20 à 25% d'énergie en moins. Cette consigne simple évite les mauvaises surprises sur la facture et limite les appels de puissance sur le réseau. D'autres écogestes complètent le dispositif. Aérer la maison la nuit permet d'évacuer la chaleur accumulée durant la journée, tandis que fermer les stores ou les rideaux aux heures les plus chaudes empêche le rayonnement solaire de surchauffer les pièces. Ces réflexes réduisent la sollicitation du climatiseur et maintiennent un niveau de confort identique. Le choix de l'appareil compte également : acheter un climatiseur performant, adapté à la surface à rafraîchir et doté d'une bonne étiquette énergétique, constitue un investissement rentable à moyen terme. La stratégie 2026-2035 repose donc sur trois piliers indissociables : déployer massivement les renouvelables, moderniser les équipements et transformer les usages. La réussite dépendra de la mobilisation des industriels, des collectivités et des citoyens. Chaque geste compte, car la réduction de 15% de la consommation nationale passera par l'addition de millions de décisions individuelles. En liant impératifs climatiques, sécurité d'approvisionnement et pouvoir d'achat, l'Algérie fait de la maîtrise de l'énergie un axe central de son développement. L'été 2026, avec ses pics de chaleur et ses tensions sur le réseau, rappelle que cette transition n'est plus une option mais une nécessité.

R.N.

ESCROQUERIE ÉLECTRONIQUE

Mise en garde contre des tentatives d'usurpation de la qualité de membres de la Gendarmerie nationale et de la Sûreté nationale

Le Commandement de la Gendarmerie nationale et la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) ont mis en garde, dimanche dans un communiqué conjoint, contre des tentatives d'escroquerie électronique récemment détectées, perpétrées par des individus inconnus se faisant passer pour des membres de la Gendarmerie nationale et de la Sûreté nationale et demandant aux citoyens de communiquer des informations personnelles ou des données relatives à la carte Edahabia ou à leurs comptes postaux. "Des tentatives d'escroquerie électronique ont été récemment détectées, menées par des individus inconnus usurpant la qualité de membres de la Gendarmerie nationale et de la Sûreté nationale, qui prennent contact avec les citoyens par le biais d'appels télé-

phoniques, de SMS ou via d'applications sur les réseaux sociaux, leur demandant de communiquer des informations personnelles ou des données relatives à la carte Edahabia ou aux comptes postaux", précise-t-on de même source. Ces pratiques frauduleuses "ont eu pour conséquence que plusieurs citoyens ont été victimes de la spoliation de leurs fonds après avoir communiqué leurs données confidentielles, les escrocs exploitant la confiance qu'ils accordaient aux institutions officielles". Dans ce cadre, le Commandement de la Gendarmerie nationale et la DGSN tiennent à rappeler que "leurs unités ne demandent en aucun cas aux citoyens, quel que soit le moyen de communication utilisé, les données de la carte Edahabia ou le code confidentiel". Le Commandement de la

Gendarmerie nationale et la DGSN appellent l'ensemble des citoyens à "faire preuve de la plus grande vigilance et prudence, à ne divulguer aucune information personnelle ou bancaire, quel que soit le moyen de communication utilisé, à quiconque, quelle que soit la qualité qu'il prétend avoir, et à signaler immédiatement toute tentative d'escroquerie ou d'usurpation de qualité aux services de la Gendarmerie nationale ou de la Sûreté nationale, afin de préserver leur sécurité et leurs biens, ou à contacter les numéros verts 1055/1548". Les deux institutions réitèrent leur engagement à "poursuivre les efforts de lutte contre la cybercriminalité, à protéger les citoyens et leurs biens et à renforcer la sensibilisation aux risques liés aux nouvelles méthodes d'escroquerie". R.N.

SONELGAZ-DISTRIBUTION

Rationaliser la consommation d'électricité pour préserver la stabilité du réseau national

L'Algérie fait face à une vague de chaleur intense qui doit se poursuivre jusqu'au mardi 21 juillet 2026, selon le bulletin météorologique spécial de l'Office national de la météorologie. Dans ce contexte, Sonelgaz-Distribution, à travers son Pôle de distribution d'Alger, lance un appel clair à la responsabilité et au civisme. L'entreprise invite l'ensemble de ses clients à adopter une consommation électrique rationnelle afin de préserver la stabilité du réseau et d'éviter des pannes généralisées, surtout durant la période de pointe qui s'étend du début d'après-midi jusqu'en fin de journée. La hausse brutale des températures a entraîné une augmentation sans précédent de la demande en énergie électrique. La climatisation, devenue indispensable pour de nombreux foyers, commerces et administrations, exerce une pression considérable sur les infrastructures. Cette situation a déjà provoqué des pannes sur le réseau basse tension dans plusieurs quartiers de la capitale. Les équipes techniques de Sonelgaz sont intervenues rapidement

pour rétablir le service, mais l'entreprise rappelle que la multiplication des incidents pourrait dépasser les capacités de réaction si la consommation continue de grimper au même rythme.

DES ÉCOGESTES APPLIQUÉS COLLECTIVEMENT PEUVENT AVOIR UN IMPACT MAJEUR

Pour alléger la charge sur le réseau, le Pôle de distribution d'Alger recommande des éco-gestes simples qui, appliqués collectivement, peuvent avoir un impact majeur. Il s'agit d'abord d'éteindre les éclairages qui ne sont pas indispensables à l'intérieur des commerces et des bureaux durant la journée. Les enseignes et panneaux publicitaires lumineux, très énergivores et peu utiles sous un soleil intense, devraient être arrêtés pendant les heures de forte chaleur. Le réglage des climatiseurs constitue un autre levier essentiel. Sonelgaz préconise une température de vingt-cinq degrés, considérée comme optimale pour garantir le confort tout en limitant la consommation. Chaque degré en dessous de ce

seuil augmente significativement la demande électrique et sollicite davantage les groupes de production. Enfin, garder les portes des locaux climatisés fermés permet de conserver la fraîcheur, d'éviter les déperditions et de réduire le temps de fonctionnement des compresseurs.

Ces pratiques concernent autant les ménages que les commerçants et les opérateurs économiques, appelés à jouer un rôle moteur. La période qui s'étend de quatorze heures à dix-huit heures concentre en effet le pic de consommation, car les systèmes de refroidissement des logements, des bureaux et des magasins fonctionnent simultanément. Un effort coordonné sur ce créneau horaire contribue à lisser la courbe de charge et diminue le risque de déclenchement des protections automatiques du réseau, qui entraînent des coupures pour protéger les équipements.

Au-delà de l'aspect technique, Sonelgaz-Distribution insiste sur la dimension solidaire de la démarche. Garantir la stabilité de l'approvisionnement, c'est permettre aux hôpitaux de fonctionner sans interruption, aux sta-



tions de pompage d'assurer l'alimentation en eau, et aux services essentiels de rester opérationnels pour tous. Chaque kilowattheure économisé pendant la canicule participe à la sécurité collective et évite le recours au délestage, mesure de dernier recours qui pénalise des quartiers entiers. Le réseau électrique est un bien commun dont la résilience dépend des comportements individuels. Les infrastructures sont dimensionnées pour des pics importants, mais une sollicitation extrême et prolongée met les transformateurs et les câbles à rude épreuve. La rationalisation de la consommation ne doit donc pas être perçue comme une

contrainte, mais comme un réflexe citoyen indispensable face aux épisodes climatiques de plus en plus fréquents et intenses.

Tant que la vague de chaleur persistera, l'équilibre du système restera fragile. L'appel de Sonelgaz-Distribution rappelle que la technique et les investissements ne suffisent pas à eux seuls. Sans une prise de conscience et sans des gestes concrets au quotidien, le risque d'un effondrement local du système électrique demeure réel. La préservation du service public passe aujourd'hui par la responsabilité de chacun.

Hamza B.

SONATRACH

Les accords signés à Berlin avec Bosh et Siemens Energy renforceront la coopération dans le domaine de la transition énergétique

Les deux accords signés par Sonatrach à Berlin avec les compagnies Bosch et Siemens Energy, en marge de la visite officielle effectuée en Allemagne par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, permettront de renforcer la coopération entre les deux pays dans le domaine de la transition énergétique, a indiqué dimanche le groupe public dans un communiqué.

Dans ce cadre, Sonatrach et la compagnie Robert Bosch (Pty) Ltd, ont signé vendredi dernier un protocole d'accord en vue d'identifier les opportunités de développement de la coopération dans le domaine

de l'hydrogène vert. A travers ce protocole d'accord, les parties examineront les opportunités de partenariat visant à développer l'hydrogène vert en Algérie, y compris la manufacture d'électrolyseurs et la production d'hydrogène.

Ce protocole permet également aux deux parties l'échange d'expertise et de connaissances techniques et technologiques liées à l'hydrogène vert, ajoute la même source.

Bosch est un fournisseur mondial de technologie et de services et également un "acteur majeur" dans le développement de l'hydrogène vert, couvrant toute la chaîne de valeur. Sonatrach a signé vendredi un

autre protocole d'accord avec Siemens Energy Global GmbH & Co.KG, visant à identifier les opportunités pour développer la coopération dans le secteur de la maintenance et de la réparation d'équipements, la formation, l'hydrogène vert et des solutions de compression.

Les parties mobiliseront conjointement, à travers ce protocole d'accord, leurs experts afin de développer ensemble des solutions technologiques, permettant d'optimiser la performance et explorer en commun la digitalisation et la maintenance prédictive. Cette coopération a également pour but de promouvoir le développement local des chaînes de valeur de

l'acier vert et l'ammoniaque verte, et faciliter l'échange de connaissances grâce à la formation technique et managériale.

Siemens Energy est une compagnie de technologie énergétique mondiale opérant dans les secteurs de la production électrique, la transmission, la décarbonisation industrielle et la transformation énergétique. Elle joue un "rôle majeur" en facilitant la transition énergétique mondiale et en offrant des solutions "innovantes, fiables et durables" qui soutiennent le développement de systèmes énergétiques bas-carbone sur le moyen et long-terme, selon le communiqué.

R. N.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Signature d'une convention de coopération entre l'USTHB et le groupe Saidal

Une convention-cadre de partenariat et de coopération dans le domaine de la recherche scientifique et du développement technologique a été signée, dimanche à Alger, entre l'Université des sciences et de la technologie "Houari Boumediene" (USTHB) de Bab Ezzouar et le groupe "Saidal". La signature de cette convention, qui s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la coopération entre les deux parties, s'est déroulée en présence de vice-recteurs et de doyens des facultés, ainsi que des cadres du groupe. Cette convention vise à asseoir un cadre structuré de coopération entre les deux par-

ties dans les domaines de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation, à travers le développement de projets de recherche communs, l'échange d'expertises et de compétences, ainsi que l'accompagnement des étudiants et des chercheurs.

L'accord prévoit également l'organisation d'activités scientifiques et techniques d'intérêt commun, en vue de contribuer au renforcement du lien entre l'université et l'entreprise économique, à la valorisation des résultats de la recherche scientifique, et à la création d'une complémentarité entre le milieu académique et professionnel, per-

mettant aux étudiants d'effectuer leurs stages de fin d'études au sein du groupe.

A cette occasion, le recteur de l'Université, M. Djamel Eddine Akretche, a souligné que l'USTHB ambitionne de s'ériger en "locomotive de la croissance économique nationale", affirmant que la signature de cette convention intervient dans le cadre d'"une coopération continue entre les deux parties, couronnée par plusieurs accords précédents, d'autant que cette université constitue un pôle d'excellence dans plusieurs spécialités à l'instar du génie pharmaceutique, de la biologie et de la chimie pharmaceutique". Il a ajouté que

la coopération entre les deux parties a abouti à "un échange permanent et continu en matière de stage pour les étudiants, de recrutement des diplômés, de recherches conjointes et de cycles de formation au profit des cadres du groupe", a-t-il ajouté, saluant, par là même, les résultats réalisés dans ce domaine.

Dans le même sillage, M. Akretche a mis en exergue l'importance de l'ouverture de l'université sur l'environnement économique, notamment en matière de production des médicaments, à la lumière des efforts de l'Algérie visant à réaliser l'auto-suffisance et à s'orienter vers l'exportation, en misant sur la

qualité et le leadership".

Pour sa part, la directrice du Centre de recherche, de développement et d'innovation (CRDI), représentante du groupe Saidal, Mme Sihem Aouabdi, a affirmé que cette convention tend à "jeter les bases de la coopération entre l'Université algérienne et l'entreprise économique", soulignant que Saidal ambitionne de "réaliser des projets de recherche communs, d'accompagner les étudiants et les chercheurs et d'organiser des séminaires scientifiques d'intérêt commun, contribuant ainsi à la valorisation des compétences nationales dans le domaine de l'industrie pharmaceutique".

R. N.

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL, PEDRO SANCHEZ, À ALGER LE 20 JUILLET 2026

La coopération énergétique, le cœur des relations économiques entre l'Algérie et l'Espagne

PAR : ABDERRAHMANE
MEBTOUL

Le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, effectuera une visite officielle à Alger le 20 juillet 2026 accompagné d'une importante délégation dont d'importants dirigeants des principales entreprises énergétiques espagnoles, selon le journal espagnol El Periódico le président de Naturgy, Francisco Reynés ; le directeur général de Moeve, Maarten Wetselaar, le directeur général de Repsol, Josu Jon Imaz, et le directeur général d'Enagas, Arturo Gonzalo marquant une étape clé pour apaiser les tensions diplomatiques survenues en mars 2022.

Il devrait s'entretenir avec le président de la République Abdelmadjid Tebboune où seront abordés des sujets sensibles à la fois économiques dont la crise énergétique du fait des tensions au Moyen Orient, sécuritaires notamment au Sahel et les flux migratoires.

1.-Situation économique de l'Espagne

L'Espagne est située au sud-ouest de l'Europe occupant 82 % de la péninsule Ibérique qu'elle partage avec le Portugal, ses frontières terrestres bordant la France et l'Andorre au Nord, le Royaume-Uni (à Gibraltar) au Sud, et l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, le détroit de Gibraltar la séparant de l'Afrique. L'Espagne a une superficie totale d'environ 506.000 km² ce qui en fait le deuxième plus grand pays d'Europe occidentale et le quatrième d'Europe se composant ainsi : le territoire péninsulaire : environ 493 514 km², les archipels, 4 992 km² pour les îles Baléares et 7 492 km² pour les îles Canaries et Ceuta et Melilla, 32 km² enclaves situées en Afrique du Nord. La population de l'Espagne en 2025 est estimée à environ 49,4 millions d'habitant. Cette démographie est en hausse, soutenue par l'immigration, bien que le pays connaisse un vieillissement de sa population avec un accroissement naturel négatif (plus de décès que de naissances, ce qui explique la décision récente de faire appel à l'immigration par la régularisation des sans papiers, dont une fraction d'algériens, pour soutenir la croissance). Le PIB de l'Espagne a connu des fluctuations majeures

de 2000 à 2025, passant au cours moyen de 1 euro environ 1,17 dollar, en 2000 de 647 milliards d'euros à 1.900 milliards de dollars.

L'économie espagnole affiche une croissance remarquable, avec un PIB en hausse de 2,8% en 2025 et pour 2026, le gouvernement espagnol a révisé des prévisions à la hausse prévoyant 2,6% surpassant nettement les autres grandes puissances de la zone euro. La balance commerciale de l'Espagne a enregistré un déficit de 57,05 milliards d'euros en 2025. Malgré des exportations de marchandises record ayant atteint 387,1 milliards d'euros, les importations ont progressé plus rapidement (+4,6 %) pour s'établir à 444,1 milliards d'euros, portant le déficit à la hausse par rapport à l'année 2024. Ce déficit est principalement tiré par les échanges avec la Chine (déficit bilatéral de 42,3 milliards d'euros). Toutefois l'indicateur le plus pertinent étant la balance de paiement incluant le mouvement des services et des capitaux en 2025, la balance des paiements de l'Espagne a enregistré l'un des excédents courants les plus élevés de son histoire représentant environ 4,2% du PIB, cet équilibre solide étant porté par le secteur touristique et des exportations de services à forte valeur ajoutée (technologies, finance).

Cette situation du cadre économique permet au pays de dégager d'importantes marges de manœuvre macroéconomiques. Le taux de chômage moyen pour 2025 s'est établi à environ 10,7 %, clôturant l'année (au quatrième trimestre) à 9,93 %, un seuil symbolique sous la barre des 10 % franchi pour la première fois en 17 ans. Le taux d'inflation global pour l'année s'est situé autour de 2,7%. Les réserves d'or de la Banque d'Espagne ont atteint une valeur record de près de 94 milliards d'euros soutenues par une réévaluation historique du métal précieux. Le pays détient environ 281 tonnes d'or, ce qui constitue un atout majeur pour ses réserves de change globales qui approchent les 100 milliards d'euros. Les principaux partenaires commerciaux de l'Espagne sont dominés par ses voisins européens.

La France et l'Allemagne se positionnent comme les deux premiers clients et fournisseurs. L'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni et la Chine jouent également un rôle majeur dans les flux d'import-export espagnols. Hors Union européenne, l'Espagne enregistre une forte dynamique de ses échanges avec l'Afrique du Nord (le Maroc et l'Algérie) et les États-Unis où en 2025, malgré les tensions diplomatiques, le commerce bilatéral de marchandises entre l'Espagne et les États-Unis a dépassé 47 milliards de dollars (environ 44 milliards d'euros). Les exportations américaines vers l'Espagne s'élevaient à environ 26 milliards de dollars, tandis que les États-



Unis ont importé pour près de 21 milliards de dollars de produits espagnols. La France est le premier partenaire commercial avec environ 15 % des exportations espagnoles, suivi de l'Allemagne, second fournisseur majeur de l'Espagne, représentant environ 10 % des parts de marché, l'Italie et le Portugal avec respectivement environ 8,3 % et 8 % du commerce espagnol.

2.-Relations Algérie-Espagne

Sans oublier le nombre de ressortissants algériens officiellement installés en Espagne avec un titre de séjour en cours de validité est estimé à environ 65 000 à 75 000 personnes, mais en intégrant les résidents non enregistrés et une immigration clandestine soutenue, certaines estimations officielles et universitaires avancent des chiffres allant jusqu'à près de 300 000 personnes s'étant principalement implantée dans des villes côtières et des centres urbains, avec de fortes concentrations à Alicante, Barcelone et Saragosse, la crise algéro-espagnole a eu un impact négatif sur les exportations espagnoles vers l'Algérie qui ont atteint un montant dérisoire d'environ 380 millions de dollars, mais ayant également causé des ruptures d'approvisionnement pour l'Algérie notamment dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, les composants industriels, les produits chimiques et pharmaceutiques. Cette situation a largement profité au Maroc où en 2025, les exportations espagnoles se sont élevées à environ 14,1 milliards de dollars et les exportations marocaines vers l'Espagne 11,7 milliards de dollars. Il y a une nette reprise en 2025, où l'Espagne représente environ 7% du stock total des investissements directs étrangers (IDE) position est soutenue par plus d'une centaine d'entreprises espagnoles implantées dans le pays, particulièrement dans les secteurs de l'énergie, de l'agroalimentaire et de l'industrie opérant sur le marché algérien,

où le volume global des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Espagne a atteint environ 8,5 milliards d'euros soit près de 10 milliards de dollars, les exportations algériennes vers l'Espagne s'étant élevées à 6,3 milliards d'euros et les exportations espagnoles 2,2 milliards de dollars. L'interdépendance énergétique constitue l'épine dorsale des relations Espagne Algérie, les approvisionnements étant principalement assurés par le gazoduc Medgaz d'une capacité de 10,5 milliards de mètres cubes gazeux et malgré les tensions politiques passées.

Aussi, c'est autour de l'énergie que l'Algérie et l'Espagne ont consolidé leur partenariat, l'Algérie étant redevenue en 2025 le premier fournisseur de gaz de l'Espagne. Les relations entre Sonatrach et Naturgy constituent l'axe fondamental des approvisionnements gaziers de l'Espagne. Les deux groupes sont liés par des contrats de long terme (jusqu'en 2030) portant sur environ 5 milliards de mètres cubes par an, et sont associés dans le gazoduc Medgaz qui relie directement l'Algérie à l'Espagne.

La relation entre la compagnie algérienne et le géant énergétique espagnol repose sur plusieurs piliers stratégiques : -contrats d'approvisionnement : Naturgy (premier client gazier espagnol) s'appuie sur l'Algérie pour sécuriser près de la moitié de sa capacité. Les volumes et les prix sont régulièrement réajustés, et des discussions récentes ont permis d'explorer de nouvelles pistes de coopération. Pour le gazoduc Medgaz, les deux sociétés sont partenaires dans l'exploitation du gazoduc reliant Béni-Saf à Almeria, Sonatrach détenant 51 % du capital et Naturgy le reste (aux côtés d'un partenaire financier)., Sonatrach détenant une participation historique d'environ 4 % dans le capital de Naturgy, ce qui consolide leur alliance stratégique et industrielle.

En conclusion, quelles sont les perspectives ?

Malgré les tensions politiques passées, l'Algérie a continué d'honorer ses contrats de manière constante via les approvisionnements en gaz naturel liquéfié (GNL) et par gazoduc, le lien énergétique étant demeuré le ciment qui a empêché toute rupture totale entre les deux pays lors des récentes crises diplomatiques. Mais soyons réalistes excepté l'énergie, les échanges entre l'Espagne et l'Algérie sont loin des potentialités, mais devant tenir compte de l'effet inducteur à travers le circuit économique espagnol de l'énergie, le PIB de l'Algérie évalué à 286 milliards de dollars en 2025 et celui de l'Espagne à 1900 milliards de dollars (au cours euro-dollar 1,17 moyenne 2025) soit 15% et sur un montant des échanges Algérie-Espagne d'environ 10 milliards de dollars sur un total d'environ importations et exportations espagnoles de 975 milliards de dollars soit 1,02% des échanges globaux de l'Espagne. Actuellement les deux pays explorent des opportunités au-delà du gaz, avec des perspectives de collaboration élargies dans les domaines des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert, sans compter d'autres filières de services dont les nouvelles technologies, BTPH, segments agricoles et industriels que l'Espagne maîtrise. Espérons que la visite officielle à Alger du chef du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, pour entériner définitivement le retour à la normale le 20 juillet 2026 permettra entre Alger et Madrid une nouvelle dynamique stratégique à la fois économique et sécuritaire afin de faire des espaces euro méditerranéens et euro-africain un lac de paix et de prospérité partagée, l'Algérie et l'Espagne ayant une longue histoire de cohabitation commune, l'avenir de l'Algérie étant dans les espaces euro méditerranéens et africains.

A. M.

DES ORGANISMES PUBLICS DE TIARET

Amélioration des conditions de travail et fondement de la qualité des services

Le Médiateur de la République, Mohamed Hattab, a souligné, samedi à Tiaret, que l'amélioration des conditions de travail des agents des institutions et organismes publics constitue le fondement d'une prestation de services publics de qualité au profit des citoyens.



Lors de sa visite dans plusieurs organismes publics de la wilaya afin d'évaluer la qualité des services fournis, M. Hattab a souligné que "l'agent public est le principal acteur de la réussite du service proposé aux usagers. Offrir des conditions de travail dignes et appropriées se répercute positivement sur la qualité des prestations et permet de fournir un service public de haut niveau". Il a ajouté que les efforts doivent se poursuivre dans cette voie, malgré les avancées déjà

enregistrées sur le terrain. A cette occasion, le Médiateur de la République a appelé les responsables des organismes publics à organiser régulièrement des sessions de formation au profit des agents afin d'actualiser leurs connaissances et de les préparer à répondre aux exigences de l'amélioration continue des services, chacun selon les spécificités de son secteur. Il a également insisté sur la nécessité de tirer profit de l'expérience des agents et de les associer à l'élaboration des plans d'amélioration de la performance du service public et de la qualité des prestations offertes aux citoyens. S'entretenant avec des

agents de plusieurs organismes, notamment le centre postal, les agences commerciales d'Algérie Télécom et de l'opérateur de téléphonie mobile Mobilis, ainsi que de Sonelgaz, au chef-lieu de wilaya, M. Hattab a mis l'accent sur l'importance pour l'agent public d'adopter une culture de l'éthique professionnelle, fondée notamment sur un bon accueil des usagers, ainsi que sur une prise en charge rapide et efficace de leurs demandes. Il a estimé que le respect de ces principes contribue directement au renforcement de la relation de confiance entre l'administration et le citoyen. Par ailleurs,

lors de sa visite au centre de proximité de stockage des céréales de la zone d'El-Triche, dans la commune de Oued Lili, le Médiateur de la République a salué les efforts consentis pour répondre aux préoccupations des agriculteurs, notamment à travers la mise à leur disposition d'un nombre important de moissonneuses-batteuses, ainsi que la mise en exploitation de onze centres de proximité de stockage des céréales, d'une capacité globale de 550.000 quintaux. La plupart de ces infrastructures sont implantées dans des zones éloignées, ce qui a contribué à réduire les délais d'attente. M. Hattab a entamé sa visite dans la wilaya de Tiaret par une inspection du siège de la délégation de wilaya de l'Institution du Médiateur de la République. A cette occasion, il s'est félicité de "l'amélioration du service public proposé aux citoyens" enregistrée au niveau de plusieurs institutions et organismes, estimant que cette évolution est le fruit du respect de plusieurs critères, notamment la numérisation, l'écoute des préoccupations des citoyens et la prise en charge rapide de leurs doléances.

PROTECTION CIVILE Extinction de 138 incendies en 24 heures

Les services de la Protection civile ont procédé, au cours des dernières 24 heures, à l'extinction de 138 incendies sur un total de 154 enregistrés, à travers plusieurs wilayas du pays, avec la poursuite des efforts afin de venir à bout de 16 feux, a indiqué le sous-directeur des statistiques et de l'information au sein de la Protection civile, le lieutenant-colonel Nassim Bernaoui. Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a indiqué que les services de la Protection civile ont enregistré, au cours de la même période, "le départ de 70 incendies ayant affecté les forêts, les broussailles, les maquis, les récoltes agricoles, les arbres fruitiers et les palmiers". Il a souligné que les services de la Protection civile ont mobilisé, pour lutter contre ces incendies, l'ensemble des moyens humains relevant des unités opérationnelles, renforcés par les colonnes mobiles et les unités régionales d'appui, ainsi que par des moyens aériens, notamment les avions bombardiers d'eau de type AT-802 répartis entre les bases de Mostaganem, Alger, Béjaïa, Jijel et Annaba. L'Armée nationale populaire (ANP) a mobilisé "les moyens aériens et terrestres pour participer aux opérations d'extinction, et ce en coordination avec les services de Conservations des forêts, dans le cadre du renforcement des efforts de lutte contre les feux de forêts et de la protection des vies et des biens", ajoute le même intervenant. A cet égard, les services de la Protection civile ont appelé les citoyens à "respecter les mesures de prévention contre les effets de la vague de chaleur, en évitant de sortir durant les heures de forte chaleur, particulièrement les personnes âgées, les enfants et les personnes atteintes de maladies chroniques, tout en s'hydratant suffisamment et en prenant les précautions nécessaires pour

ILLIZI

Recensement de plus d'un millier d'oiseaux migrants nicheurs

Pas moins de 1.014 oiseaux migrants aquatiques nicheurs de différentes espèces, ont été répertoriés, le mois de mai dernier, dans les zones humides et les plans d'eau de la wilaya d'Illizi, a-t-on appris auprès de la Conservation locale des forêts. L'opération est menée périodiquement par le groupe d'illizi du réseau national des observateurs ornithologiques algériens (RNOOA), a indiqué la chargée de communication à la Conservation des forêts, Amel Belghit. Les espèces avifaune ainsi recensées sont la Gallinule poule-d'eau (550 oiseaux), le coq-gris (200), la Foulque-macroule (100), la sarcelle d'hiver et la cigogne blanche (40 chacune), le chevalier cul-blanc (30), le héron cendré (20), le rossignol-boréal et le héron-morillon (10 chacun). La même source a fait état de l'observation d'autres espèces, bien qu'en petit nombre, dont le canard, le héron doré, le bécasseau à pattes rouges, le héron cendré et le pluvier à collier. L'opération de recensement intervient dans le cadre du recensement annuel de la richesse avifaune migratrice et le suivi de la situation de la biodiversité, dans le but d'appuyer les efforts de la protection de la vie faunistique et floristique et de l'écosystème dans la wilaya d'illizi.

RÉCOLTES AGRICOLES À BÉNI ABBÈS

Installation de la colonne mobile de lutte contre les feux de forêts et les incendies

La colonne mobile de lutte contre les feux de forêts, les incendies de récoltes agricoles et les feux dans les oasis a été installée au niveau de l'unité principale de la Protection civile de Béni Abbès, sous la supervision du directeur de wilaya de la Protection civile, le commandant Fadlaoui Abdennebi, a-t-on appris, samedi, auprès de ce corps constitué. Le chargé de la communication de la Protection civile, Benahmed Djamel, a précisé que la mise en place de cette colonne s'inscrit dans le cadre du renforcement de la préparation opérationnelle et de la capacité d'intervention rapide pour faire face aux feux de forêts, aux incendies de récoltes agricoles et des palmeraies dans la wilaya, notamment dans la

région de la Saoura. Il a indiqué que cette colonne mobile a été dotée, au titre de la présente saison, de camions-citernes d'intervention tout-terrain dédiés à la lutte contre les feux de forêts, de citernes d'approvisionnement en eau, d'un camion de transport de matériel, ainsi que d'une ambulance, d'un autobus pour le transport des agents, d'équipements individuels de lutte contre les incendies et de moyens modernes de radiocommunication assurant une coordination permanente entre les équipes de terrain et le centre de coordination opérationnelle. Ce dispositif permettra des interventions à tout moment et dans les meilleures conditions d'efficacité. Le même responsable a ajouté que cette colonne est composée d'offi-

ciers, de sous-officiers et d'agents qualifiés et spécialement formés à la lutte contre les feux de forêts, les incendies de récoltes agricoles et les feux à l'intérieur des oasis. Les effectifs sont déterminés en fonction du plan de déploiement opérationnel et des besoins sur le terrain. Par ailleurs, la Direction de la Protection civile a appelé les citoyens à signaler immédiatement tout départ de feu ou toute émanation de fumée en composant le numéro vert 1021 ou le numéro de secours 14, tout en fournissant des informations précises sur le lieu et la nature du sinistre, afin de permettre aux équipes d'intervenir dans les meilleurs délais et de limiter la propagation des flammes.

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT À SERAÏDI ET OUED EL ANEB (ANNABA)

Installation de deux centres opérationnels

Deux centres opérationnels ont été installés vendredi dans la wilaya d'Annaba afin de renforcer le dispositif de suivi et de lutte contre les feux de forêt qui se sont déclarés dans les communes de Seraïdi et Oued El Aneb, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Il s'agit d'un poste de commandement mobile relevant des services de la Protection civile et d'un poste avancé de la Conservation des forêts, a précisé la même source. Ces structures ont été mises en place

dans le cadre du renforcement de la coordination sur le terrain entre les différents intervenants pour faire face aux incendies de forêt que connaissent ces deux régions. Selon la même source, le poste de commandement mobile de la Protection civile a été installé au niveau du carrefour reliant Aïn Barber, Oued El Aneb et Seraïdi. L'objectif est d'assurer un suivi direct sur le terrain de l'évolution des incendies et de renforcer la coordination immédiate entre les différentes unités et les

moyens mobilisés. Cela permettra d'accélérer la prise de décisions opérationnelles, d'orienter efficacement les équipes d'intervention et de contribuer à améliorer l'efficacité des opérations de protection des personnes, des biens et du patrimoine forestier, a-t-on indiqué. Dans le même contexte, le poste avancé de la Conservation des forêts, situé dans la zone de Sidi Saâdi (commune de Seraïdi), a été placé en état d'alerte maximale afin de renforcer les opérations de veille, de surveillance, de

coordination sur le terrain et d'intervention rapide, jusqu'à la maîtrise totale des incendies. Le wali d'Annaba, Abdelkrim Laâmour, s'était rendu vendredi matin dans la zone d'Aïn Ataoua, dans la commune de Seraïdi, où il a inspecté, en présence des autorités locales, des responsables des services des forêts, de la Protection civile et des services de sécurité, le déroulement des opérations d'extinction des feux ainsi que les mesures prises pour limiter leur propagation.

TIZI OUZOU

Suivi et inspection des prestations des transporteurs

Dans un communiqué adressé aux transporteurs de la wilaya de Tizi Ouzou, la Direction locale des transports s'engage à mettre de l'ordre dans le secteur. «Conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports visant à renforcer le contrôle sur le terrain et à améliorer la qualité des services de transport, la Direction des transports de la wilaya de Tizi Ouzou informe tous les transporteurs et usagers du secteur des transports publics qu'elle a commencé à mettre en œuvre un programme exceptionnel de suivi et d'inspection, par l'organisation d'opérations quotidiennes d'inspection

et de contrôle sur le terrain qui incluent divers moyens de transport public», écrit-elle. La même source a souligné que «ces opérations visent à lutter contre diverses infractions qui nuisent à l'image du secteur des transports publics, tels que l'absence de transport sur les itinéraires prévus, le non-respect de l'itinéraire désigné et le non-respect par certains conducteurs et contrôleurs de bus d'une apparence correcte conforme à la profession». La Direction des transports appelle tous les transporteurs et leurs employés à respecter scrupuleusement les dispositions des conditions générales, à s'abstenir de tout comportement ou agissement qui enfreint la législation et la règle-

mentation en vigueur», en précisant que toute infraction constatée exposera son auteur aux sanctions légales applicables. Mais, de nombreux voyageurs ont fait la remarque suivante : ce communiqué passe sous silence l'une des principales nuisances du secteur : le respect des horaires aux quais. En effet, quels que soient le temps et les températures ambiantes, des chauffeurs de taxi, de fourgons et de bus refusent souvent de démarrer tant que le véhicule n'est pas plein. Ils soulèvent également le problème du manque de transport en fin de journée vers le chef-lieu de wilaya, à partir de pratiquement toutes les localités.

RASD : NAAMA ASFARI EN ÉTAT "CRITIQUE"

Appel à sauver sa vie

Le ministère des Territoires occupés et de la Diaspora a averti contre l'état de santé "critique" et potentiellement mortel du prisonnier politique sahraoui et militant des droits humains, Naama Asfari, en grève de la faim illimitée depuis 41 jours.



Dans un communiqué, le ministère a déclaré que l'état de santé de Naama Asfari était entré dans une phase critique, notant qu'il avait perdu environ 10 kilogrammes depuis le début de sa grève de la faim le 8 juin dernier.

Selon des sources judiciaires proches de sa famille, le prisonnier sahraoui a cessé de coopérer avec l'administration pénitentiaire pour protester contre la dissimulation de son état de santé critique et l'indifférence manifestée à l'égard de ses revendications légitimes, concernant la mise en œuvre du droit international humanitaire et des normes relatives aux droits de l'homme.

Les mêmes sources ont rapporté que les autorités marocaines avaient empêché Asfari de communiquer avec son épouse, Mme Claude Mangin, et les autres

membres de sa famille dans les territoires occupés.

Toutes les communications ont été réduites à trois ou quatre minutes, avant d'être totalement interdites à compter du 13 juillet courant, selon la même source.

Le ministère a rappelé que Naama Asfari avait entamé sa grève de la faim illimitée après trois grèves préventives de la faim menées en mai, pour protester contre le refus persistant de mettre en œuvre les décisions rendues par les mécanismes des Nations Unies. Il a été indiqué que ses demandes étaient directement liées à la décision du Comité des Nations Unies contre la torture et à l'avis du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention

arbitraire, qui appellent à la libération immédiate des prisonniers du groupe Gdeim Izik, à leur indemnisation et à la poursuite des responsables des violations commises à leur encontre.

Le ministère a souligné que ces décisions sont contraignantes pour les autorités d'occupation marocaines, qui jusqu'à présent n'ont ni appliqué ces décisions ni répondu aux appels répétés des mécanismes de l'ONU et des organisations internationales de défense des droits de l'homme.

Naama Asfari avait été enlevée le 7 novembre 2010, à la veille du démantèlement du camp pacifique de Gdeim Izik, et condamnée à 30 ans de prison à la suite d'un procès militaire entaché de

graves irrégularités. Le ministère a fermement condamné l'interdiction imposée par les autorités marocaines à Mme Claude Mangin de rendre visite à son mari et a appelé la communauté internationale à faire pression sur les autorités d'occupation marocaines, afin d'obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de Naama Asfari et de tous les prisonniers civils sahraouis. Il a également demandé une expertise médicale indépendante et transparente sur l'état de santé d'Asfari, la fourniture de soins médicaux immédiats, une communication régulière et sans restriction avec sa famille, son épouse et son avocat, ainsi que le transfert des prisonniers sahraouis dans des prisons proches de leurs familles au Sahara occidental en attendant leur libération. Le ministère a également exhorté les autorités marocaines à autoriser le Comité international de la Croix-Rouge et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture à rendre visite aux prisonniers sahraouis.

Enfin, elle a salué la solidarité internationale avec Naama Asfari et ses compagnons, exhortant toutes les forces éprises de paix et de justice, à élargir l'élan de solidarité, afin de faire pression sur le Maroc pour qu'il se conforme à la légalité internationale et garantisse la libération des prisonniers sahraouis.

LA SOCIÉTÉ NREGA OIL MARKETING DE LIBYE

Approvisionnement quotidien de Tripoli et sa banlieue en carburant

La société Brega Oil Marketing a confirmé la continuité de l'approvisionnement en carburant des stations-service de Tripoli et de sa banlieue, conformément au plan opérationnel approuvé. L'entreprise surveille également la demande d'essence sans plomb 95 durant cette période. Brega a ajouté qu'elle met tout en œuvre pour assurer un approvisionnement régulier, en répondant à toute demande supplémentaire des stations-service sur la base des allocations approuvées et des besoins réels, jusqu'à ce que la demande retrouve son niveau normal et que la congestion disparaisse. Les sociétés de distribution continuent également de livrer leurs allocations quotidiennes d'environ 8 millions de litres d'essence à leurs stations-service de Tripoli et de sa banlieue, garantissant ainsi la continuité de l'approvisionnement et répondant aux besoins des citoyens. La société a salué les efforts du Comité de crise du ministère de l'Intérieur, des forces de sécurité municipales, des sociétés de distribution et des municipalités pour leur suivi et leur coordination, qui ont permis d'optimiser l'approvisionnement en carburant des stations-service. Elle a également rendu hommage au personnel portuaire et d'entrepôt, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du système d'approvisionnement et de distribution, qui ont assuré leurs fonctions 24h/24 avec un sens aigu des responsabilités et un engagement sans faille. Grâce à eux, l'approvisionnement en carburant a été maintenu et les opérations se sont déroulées sans interruption. La société a souligné que ces efforts sont essentiels à la stabilité du système d'approvisionnement et à la distribution régulière de carburant aux citoyens. La société Al-Brega Oil Marketing a réaffirmé son suivi quotidien de la situation opérationnelle, garantissant la disponibilité du carburant et répondant aux besoins spécifiques des stations-service conformément aux procédures et allocations établies.

MAURITANIE

Clôture de la quatrième édition du Festival international de la tidinit

La quatrième édition du Festival international de la tidinit s'est achevée, à Nouakchott, après deux journées de spectacles et d'activités culturelles consacrées à la valorisation de cet instrument emblématique du patrimoine musical mauritanien. Le festival a réuni des artistes, des chercheurs et des passionnés du patrimoine musical national autour d'un programme comprenant des soirées musicales, des concours culturels et des démonstrations de jeu de la tidinit. Dans son allocution, le secrétaire général du ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement, M. Sidi Mohamed Jeddou Khattri, a affirmé que cette manifestation a constitué une occasion de célébrer le patrimoine musical national et de mettre en valeur la tidinit.

ACTE 2 DE L'AFFAIRE DU LOGICIEL DE CYBERESPIONNAGE PEGASUS :

Violent retour de flamme pour le Makhzen

Si l'étape Pegasus passe pour être la plus sophistiquée, le palmarès des services marocains regorge d'antécédents de piratage et de manipulations à grande échelle. L'affaire du logiciel espion Pegasus ressurgit avec grands bruits à la faveur d'une nouvelle enquête internationale, remettant le Maroc au centre de ce scandale qui a défrayé la chronique depuis 2021, entre accusations de pistage et de surveillance systématique des militants politiques et de nombreux dirigeants étrangers. Coordonné par le consortium Forbidden Stories, avec le soutien technique du Security Lab d'Amnesty International et la participation de 39 journalistes issus de 14 médias, une enquête intitulée «Projet Pegasus : Au cœur de l'appareil de surveillance marocain» révèle cinq ans après l'éclatement premier acte de l'affaire, un système où les services de renseignement mènent des campagnes massives d'espionnage ciblant les journalistes, militants et opposants. Le témoignage d'un ancien cadre de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) marocain détaille les modalités d'usage de l'outil technologique par les services du Makhzen. Le logiciel mis au point par une société sioniste a été dès 2017 acquis par les mêmes services sur recommandation des services émiratis, visiblement conquis par ses capacités d'«infection silencieuse» des Smartphones. Une arme fatale qui vient s'ajouter à l'arsenal des écoutes classiques, à la subtilisation physique des données. Les données qu'affirme avoir examiné le consortium, font voler en éclats les dénégations du régime marocain dans la mesure où elles font apparaître clairement les coordonnées téléphoniques de responsables de la DGST, lors des phases de tests du logiciel, comme autant de preuves de son intégration officielle comme instrument de «travail» dans le circuit. Il y a lieu de rappeler que le Makhzen a toujours nié les faits s'engageant dans des procédures en diffamation contre Forbidden Stories, Amnesty International et d'autres médias partenaires, mais elles ont toutes été

déclarées irrecevables par la justice. Sans doute grisé par les «opportunités» offertes par le joujou entre ses mains, le Makhzen a en effet étendu la liste de ses cibles à des dirigeants étrangers, dont le président français, Emmanuel Macron et nombreux de ses ministres. Le gouvernement espagnol a été également dans le viseur de Pegasus, dont le premier ministre Pedro Sanchez, son ministre de la Défense, son ministre de l'Intérieur et le chef de sa diplomatie. Des diplomates algériens, comme il faut s'y attendre ont, pour leur part, été soumis au pistage.

PARANOÏA ET COUPS TORDUS AU PALAIS

Les révélations de l'agent marocain, confirment la généralisation des méthodes d'intrusion et de cabales contre les opposants politiques, et des militants sahraouis. Ainsi la cible est d'abord identifiée, puis les outils de surveillance sont lâchés pour récolter tout les éléments censés la discréditer, la fragiliser ou la «retourner», ne se gênant pas de fouiner dans sa vie privée. Aux journalistes, il est d'abord proposé des privilèges pour acheter leur silence, puis l'on passe le cas échéant à la manipulation et au chantage, s'étendant souvent à leur entourage familial. Selon l'enquête, la paranoïa a même fait pister de nombreuses personnalités gravitant autour de la cour royale, voir des proches du souverain marocain. Le journaliste marocain, Omar Radi en a fait les frais illustrant cet acharnement à détruire toute voix critique ou discordante. Le journaliste d'investigation, auteur d'enquêtes sur les liens intimes entre les pontes du makhzen et les intérêts économiques, a régulièrement fait état de filatures soutenues pistant ses déplacements, ses relations et ses communications. L'homme a même vu des détails de sa vie privée étalés dans des médias proches du palais. L'Organisation Amnesty International, qui a mis à contribution son laboratoire spécialisé dans le domaine, a confirmé la présence de preuves d'infection par Pegasus sur son

iPhone et mis en avant la responsabilité de l'État marocain dans cette opération de cyberespionnage, en 2020 déjà. Si l'étape Pegasus passe pour être la plus sophistiquée, le palmarès des services marocains regorge de «hauts faits» de piratage et d'espionnage à grande échelle, avec souvent une collaboration historique avec le régime sioniste. Des générations antérieures de logiciels ont été notamment utilisées pour réprimer le mouvement de protestation du Hirak du Rif, dès 2016. Ainsi des appareils et ordinateurs «piégés» ont été disséminés dans l'environnement fréquenté par les militants et animateurs du mouvement, pour infiltrer ses rangs et anticiper ses actions, confirme encore le témoin. Lequel, fait état également d'un réseau de «cellules de suivi» de tout ce qui se publie sur les réseaux sociaux, alors que des armées de faux profils sont chargées de polluer le contenu des plateformes, à des fins de manipulation de masse. Pris la main dans le sac, et devant l'ampleur du scandale à l'international, le régime marocain aurait suspendu le recours systématique à Pegasus, selon les enquêteurs. Mais le témoin qui s'est confié aux enquêteurs soutient que les services de renseignements explorent toujours la possibilité de lui trouver une alternative en comptant une nouvelle fois sur des réseaux émiratis. Le consortium et ses partenaires concluent en tous cas à une simple reconfiguration des outils d'espionnage, affirmant que les campagnes de pistage et de dénigrement politique et privé restent au cœur d'un dispositif où la technologie est convoquée comme instrument de contrôle social et de neutralisation des nombreuses voix critiques dans le pays. L'on sait par ailleurs, via des investigations lancées depuis les premières révélations, en 2021, que le procédé sert également à mener des campagnes agressives de manipulation et de chantage à l'étranger. La médiatisation des nouveaux éléments mettent le régime marocain dans de beaux draps diplomatiques, lors même où il se dépense à soigner une image largement abîmée.

LES BANQUES DE SEMENCES

Les semences : atouts de base de la sécurité alimentaire durable

Mohamed KHIATI (*)

Disons en prélude que partout dans le monde, les semences sont les intrants de base de la production agricole et alimentaire.



Ce sont des atouts de première importance pour la pratique de toute culture herbacée, arboricole ou d'élevage. Elles renferment le potentiel génétique des espèces végétales et animales avec leur diversité grâce aux améliorations continues et aux processus de sélection réalisés au fil du temps et des générations. Pour les ressources phytogénétiques, les premiers cours d'agronomie ou de biologie (botanique) notent que dans le règne végétal, les semences constituent des essences biologiques qui fournissent des moyens vitaux à tous les habitants de la planète. Elles sont la matière première la plus importante pour le sélectionneur et l'intrant essentiel à l'agriculteur. A l'à-propos, une ressource biologique tel qu'entendu est "un matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité renfermant un matériel génétique à valeur réelle ou potentielle conservé soit « in situ », c'est à dire en banques ou en "ex situ", c'est à dire sur le terrain ou en collections. Dans le sillage de ces expressions, le second rapport de la FAO édité en 2010 sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde souligna d'une manière explicite que « la diversité génétique des plantes que nous cultivons et consommons – et des espèces sauvages apparentées – pourrait disparaître à jamais, compromettant ainsi la sécurité alimentaire future, à moins que des efforts extraordinaires soient déployés non seulement pour préserver la biodiversité mais aussi pour l'utiliser [1].. En 2015, au moins 1750 banques de gènes existent à travers le monde dont 130 détiennent chacune plus de 10 000 entrées. Elles se situent essentiellement en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. En Afrique, c'est en Ethiopie que se trouve la plus grande banque de gènes. Il est toutefois noté que sur les 7,4 millions d'échan-

tillons conservés dans le monde, les banques de gènes nationales conservent environ 6,6 millions [2].

Dans le fond de la question, ce sont les agriculteurs qui ont depuis toujours semé, récolté, sélectionné et c'est par la conservation et l'échange des semences qu'ils ont amélioré et diversifié leurs cultures et de leurs élevages par des géniteurs dans une optique de parvenir à une promotion économique et sociale jusqu'à parvenir à cette idée que « les semences et les variétés voyagent ». C'est dire que durant des siècles les fonctions : sélectionner et produire des semences étaient l'œuvre principale des agriculteurs qui ont produit, à travers le temps, des milliers de variétés et amélioré des races locales adaptées aux terroirs, au climat, aux besoins de l'humanité et aux modes d'agriculture.

Ces pratiques ancestrales de production et de conservation des semences sont aujourd'hui en péril par l'imposition de règles drastiques du fait de la séparation de l'activité « production » de celle de reproduction, tant qu'il est vrai que « pour avoir une bonne production, il faut avoir de bonnes semences ». Or, les prix et la disponibilité limitent souvent l'accès des agriculteurs à des semences de qualité les obligeant au recours au secteur informel pour les trouver et les stocker d'une année à l'autre au moment où leur commerce n'est pas toujours adapté aux petits agriculteurs surtout. Cela se répercute sur les taux de collecte notamment pour les céréales, les produits les plus cultivés dans le monde. D'autre part, les semences de ferme, de jardins ou usitées par des ménages dans le cadre de l'agriculture familiale sont des collections qui s'apparentent à des banques de semences. Or et dans le fond, il nécessaire de se doter d'une

banque de semences institutionnelle pour conserver et protéger le patrimoine génétique et biologique et mieux encore avoir un grand laboratoire de ressources phytogénétiques de haute gamme qui abritera la banque de semences, revêt un grand intérêt. Il faut souligner qu'un énorme travail a été entrepris à ce sujet par l'institut national de recherche agronomique d'Algérie depuis quelques années qui appelle parachèvement. Il va sans dire que la sélection permet la création de variétés nouvelles et l'adaptation des plantes cultivées aux nouvelles conditions agro-pédoclimatiques en leur offrant plus de résilience aux diverses menaces du milieu (santé et stress environnementaux). Mais le constat majeur fait est que la diversité génétique qui peut représenter la clé de la durabilité de l'agriculture ne cesse de régresser continuellement. Cette tendance à l'érosion est plus rapide qu'à n'importe quelle époque mettant ainsi en péril l'agriculture et l'alimentation. La FAO estime que depuis le début du siècle 75% de la diversité des plantes cultivées ont été perdues [3], suite à des facteurs liés en grande partie à la surexploitation, au défrichement, aux incendies, aux sécheresses récurrentes et à quelques autres facteurs encore, mais la principale raison de l'érosion génétique est la perte des variétés traditionnelles par l'introduction de nouvelles variétés à haut rendement cultivées sur de vastes superficies détenues par des firmes semencières internationales.

• La guerre des semences :

A l'heure actuelle, comme dans le temps, on assiste à une guerre de semences qui ne dit pas son nom qui tient essentiellement à la mainmise des agroindustries sur le monde agricole dont une dizaine de firmes mul-

tionales contrôlent déjà 74% du marché mondial des semences [4], lesquelles firmes procèdent à l'extension des industries semencières pour l'amélioration des plantes notamment à travers des hybrides en éliminant ainsi et de facto, les semences produites annuellement par les agriculteurs, sachant toutefois que l'hybride étant stérile et ne donne qu'une seule génération prolifique ; ce qui conduit les agriculteurs à racheter leurs semences s'ils veulent obtenir des rendements équivalents. Cet hybride a donc et souvent remplacé totalement certaines variétés notamment les variétés locales adaptées. Il en découle que l'agriculture intensive s'est construite surtout autour des hybrides. Si nombre de variétés ont permis une augmentation significative des rendements, il n'en demeure pas moins que les agriculteurs en paient, un lourd tribut : dépendance des semenciers, dépendance du choix des variétés et dépendance économique étant donné que les prix sont fixés par les semenciers. Ces semences déjà coûteuses nécessitent en plus irrigation, engrais, pesticides et donc des intrants qui fragilisent encore plus les agriculteurs qui deviennent dépendants d'une industrie qui outre l'achat des semences, sont astreints à l'achat des produits chimiques qui vont avec. Par ailleurs, il est souvent mis en place un catalogue officiel des semences et de variétés qui en fait constituent l'autre arme contre les semences de fermes, c'est-à-dire les semences issues des semences sélectionnées et multipliées sur champs. Ainsi, pour l'inscrire, la variété proposée doit répondre aux critères de distinction d'homogénéité (les individus au sein d'une même variété doivent être identiques sur le plan génétique) et de stabilité (il faut mettre sur le marché chaque année des individus

conformes à la description d'origine). Enfin pour les espèces de grande culture s'ajoute l'amélioration de la valeur agronomique et technologique (le rendement doit être supérieur aux variétés déjà inscrites). Ces critères exigés pour l'inscription au catalogue sont inapplicables aux variétés traditionnelles (les variétés dites « population ») en raison de leur forte variété génétique. Les semences de fermes privées ainsi de l'accès au catalogue officiel, donc de commercialisation sont en danger de disparition. D'autre part et dans les milieux scientifiques, le traitement des ressources génétiques dans les "banques de gènes" et les « banques de semences » relève beaucoup plus des centres de recherche-développement à travers des processus et des procédés de biotechnologies exigeants des personnels hautement qualifiés dont la gestion relève soit du domaine de l'institutionnel (structures relevant de l'Etat) ou du domaine des savoirs traditionnels et locaux par collecte de semences au niveau des fermes.

• Des ressources génétiques en Algérie :

Tout d'abord, faut-il rappeler qu'en 2010 fut ratifié le protocole de Nagoya (Japon) sur l'accès aux ressources génétiques ayant entré en vigueur en 2014.

Il est venu compléter les dispositions de la Convention sur la diversité biologique relative à l'accès et au partage des avantages des bio-ressources. Cet accord, pour rappel vise la création d'un cadre mondial pour l'élaboration d'instruments facilitant l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'Algérie avait effectivement signé sans ratifier, à l'époque, le Protocole de Nagoya sur « l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation (APA) » en février 2011 sans se doter au préalable de moyens de surveillance et de protection de son patrimoine génétique agricole qui fait d'ailleurs l'objet de grandes convoitises. Par ailleurs, une loi 14-07 sur les ressources biologiques par le biais de dispositions pertinentes concernant l'APA a été promulguée le 9 août 2014 et qui prend en charge la dimension des ressources génétiques. Dans ce cadre, un projet de coopération avec le PNUD fut inscrit à l'indicatif du secteur agricole en 2015, intitulé « Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la convention sur la diversité biologique et son protocole de Nagoya ».

Suite en page 9

Suite de la page 8

Sur le plan de la diversité biologique, faut-il souligner que le pays, par l'immensité de son territoire, de sa position géographique et la structure de ses étages bioclimatiques présente un large cortège floristique constitué par des ressources phylogénétiques dont la richesse est inestimable pour la diversification et l'amélioration de la production agricole. En effet, la flore en Algérie est représentée par 3139 espèces [5]. Ce nombre a été récemment revu à la hausse estimé autour de 4000 espèces [6], dont environ 1000 espèces ont des vertus médicinales et 60 autres seraient encore inconnues. Alors que près de 700 espèces sont endémiques et 226 espèces sont menacées d'extinction et bénéficient d'une protection légale (décret n° 93-285 du 23 novembre 1993) [7]. Dans un tel contexte, la conservation in situ des ressources phylogénétiques par le biais d'une banque de gènes, de ressources phylogénétiques ou encore de banques de semences demeure le moyen incontournable pour la sauvegarde de la diversité biologique en Algérie. Cela est d'autant plus justifié devant l'érosion génétique de plus en plus accélérée et les pertes des taxons cultivées qui avoisinent selon les estimations, en moyenne 59%. Le grand nombre d'espèces végétales rares ou endémiques existant appelle à des solutions idoines de leur sauvegarde et préservation. L'établissement d'un réseau de banques de semences pourrait fournir la solution la plus pratique à ce problème. Des plantes autrefois communes sont aujourd'hui en voie d'extinction voire de disparition. Ce qui impose la mise en place d'une approche de conservation de leurs semences in situ dans des banques en complément à la conservation des espèces végétales au sein de leurs habitats naturels. Plusieurs impératifs militent pour cette option stratégique. Tout d'abord, la conservation du patrimoine végétal du pays en tant que « Hot-spot » de biodiversité y compris, exige la dotation d'une banque de semences compte tenu des impératifs de préservation de cette richesse au profit des générations futures, de conserver et de promouvoir ce patrimoine biologique (Espèces, cultivars, écotypes et populations végétales) qui est le produit d'une adaptation millénaire à la diversité des écosystèmes et des pratiques agricoles et des savoir-faire séculaires portés par les agriculteurs (savoirs locaux). Au titre de la conservation de la matière première pour le développement de l'industrie des semences, la mise en place d'une industrie semencière nationale est un impératif de sécurité alimentaire qui doit passer par la conservation et la connaissance des variétés adaptées aux marchés et aux conditions agropédologiques. La banque des ressources est en dernière instance, le réservoir des « matières premières » nécessaires pour alimenter les programmes de création variétale et de production des semences en Algérie. Il est utile de rappeler que l'Algérie reste, pour un certain nombre de filières de production dépendante des marchés extérieurs quant à son approvisionnement en semences et plants. Ces importations parfois sommaires et irrégulières



fléchies faites par certaines firmes et agences spécialisées pourraient induire des changements en ce sens qu'elles seraient à l'origine de l'introduction de modèles techniques intensifs souvent inadaptés aux conditions locales menant à l'éradication de certaines variétés ou populations anciennement cultivées, adaptées à nos agro-systèmes, mais marginalisées par le « marché national ». A ce titre, la mise en place d'une banque de ressources génétiques est de nature à contribuer au renforcement, à la sécurisation et à la diversification de l'assise biologique de l'industrie nationale des semences. Elle pourrait constituer une opportunité pour l'institution d'un tissu d'entreprises de type PME et TPE dédiées à la multiplication, à la production et à la reproduction des semences et à l'industrie des plantes aromatiques et médicinales pour lesquelles l'Algérie dispose d'un potentiel économique indéniable (huiles essentielles, biomolécules pour l'industrie phytopharmaceutique et additifs d'industries alimentaires). Ce sont là autant d'opportunités pour la création de nouvelles chaînes de valeurs pour la promotion et le développement de certains agro-systèmes dans les zones de montagnes, des régions sahariennes, steppiques et espaces forestiers. En matière des changements globaux, les dérèglements climatiques et les échanges commerciaux à l'échelle internationale avec leurs corollaires : l'émergence de nouvelles sources de stress biotiques et des maladies transfrontalières demeurent un autre défi pour l'agriculture. La conservation de la biodiversité y compris des génotypes sauvages apparentés porteurs de gènes de résistance aux divers bio-agresseurs, s'impose pour assurer le développement des programmes d'amélioration génétique et de création variétale dans à moyen et long termes. Au titre de la recherche-développement, la banque de semences constitue l'outil d'encadrement et d'appui aux centres concernés en termes de fourniture et de partage réglementés des matériaux biologiques conservés, dans l'optique de promouvoir une recherche agronomique impliquant la valorisation de la biodiversité surtout à travers les biotechnologies dont elle constitue la matière première. Il reste par ailleurs et bien entendu que parmi les bonnes pratiques agricoles « good agricul-

tural practices », l'usage des semences locales est de grande utilité dans la mesure où elles présentent de nombreux enjeux :

✎ D'abord, elles sont plus adaptées au contexte agropédologique de l'ensemble du territoire et surtout des terroirs ; puis, elles se cultivent facilement et nécessitent peu d'apport et ont un meilleur rendement et offre à l'agriculteur une autonomie de semences car il peut les produire lui-même

✎ Elles sont intégrées dans nos traditions culinaires, médicinales et font partie d'un patrimoine immatériel de savoir-faire local autour des graines et des semences utilisées souvent depuis des générations et de ce fait, leurs performances et leurs pratiques sont connues

Cet héritage séculaire, cette ressource génétique est aujourd'hui largement menacée par l'introduction massive de semences importées, le plus souvent hybrides offrant un meilleur rendement que les agriculteurs utilisent dans presque l'ensemble des cultures maraîchères et arboricoles. Dans ce contexte, un cadre réglementaire très rigoureux quant à l'importation des semences et plants doit être - s'il n'existe pas - établi pour sauvegarder nos ressources biologiques de toute hétérogénéité.

• La banque de semence :

Conscients du fait que la souveraineté alimentaire du pays passe nécessairement par l'organisation de ses structures de base et la construction d'édifices permettant la sauvegarde de ses multiples richesses naturelles notamment celles liées au patrimoine biologique de surcroît diversifié et tout particulièrement celui d'assurer la pérennité des ressources phylogénétiques et animales pour le présent et l'avenir des générations, les pouvoirs publics se sont penchés sérieusement ces trois dernières années à la mise en place d'une banque de semences qui devra constituer le soubassement de la conservation et de la protection des biotypes végétaux et animaux. Dans le sillage, il est important de souligner que le traitement des ressources génétiques dans les "banques de gènes ou de semences relève de la recherche-développement par des processus et des procédés de biotechnologies exigeant des personnels hautement spécialisés dont la gestion relève soit du domaine de l'institutionnel (structures relevant de l'Etat) ou du domaine des savoirs traditionnels et locaux par la collecte de semences au niveau des fermes dans une optique de conserver et protéger le patrimoine génétique du pays et mieux encore d'avoir un grand laboratoire de ressources phylogénétiques de haute gamme qui abritera la banque de semences. Pour ce faire, il est à rappeler qu'une banque nationale de semences fut inaugurée le 11 août 2022, au niveau du CNCC (Centre national de contrôle et certification des semences et plants) qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat en matière de renforcement de la sécurité alimentaire durable du pays. Elle constituera de ce fait, une base pour la plateforme nationale des ressources génétiques agricoles et alimentaires et un appui à la promotion de la production locale des semences par la conservation des souches locales végétales cultivées, forestières et animales, en dehors de

leur milieu naturel habituel (ex-situ) et de les protéger de toute éventuelle disparition ou extinction. Telle que présentée, ladite banque de semences a une capacité de stockage pouvant atteindre 6000 souches végétales et 20 cuves de souches animales et atteindra 80.000 unités si elle est soutenue par la création d'autres banques [8]. Elle contient quelques 4015 entrées » [9] pour les graines des céréales, des protéagineux, oléagineux, des arbres forestiers, des plantes aromatiques et médicinales, en sus des races animales d'élevage. Il est à mentionner que depuis l'institution de la banque, il est recensé 24 481 entrées dont 1777 entrées d'espèces végétales de divers types de céréales, de légumineuses alimentaires, de plantes fourrages, pastorales, forestières et de PAM (plantes aromatiques et médicinales) et 22 704 entrées d'espèces animales (ovins, caprins, bovins et équins), (MADR, 2024). Dans un tel contexte, les spécialistes sont appelés à s'impliquer davantage et activement dans l'élaboration d'un plan d'action suffisamment étudié pour que la mission de production et de protection des semences et des ressources génétiques et biologiques soit couronnée de succès compte tenu du caractère stratégique de la mise en place de la banque de semences. Il est cependant à noter que le retard cumulé dans ce domaine est récupérable, pourvu que des moyens, humains et matériels, nécessaires au bon fonctionnement de cette banque, soient consentis. A cet effet, il est important de recenser tout le patrimoine génétique agricole végétal et animal dans toutes les régions du pays en associant les agriculteurs, les éleveurs et les acteurs institutionnels à cette opération d'envergure. Aujourd'hui, personne ne peut disconvenir que la protection du patrimoine génétique et des ressources biologiques (végétales et animales) pour assurer la durabilité des systèmes agraires et la résilience des systèmes alimentaires dans le pays, revêtent une importance cruciale tant qu'ils constituent le fondement du développement agricole et tout particulièrement en cette ère marquée par les changements climatiques et les diverses crises géopolitiques. C'est dire enfin que la souveraineté alimentaire est aussi une question de sauvegarde et de protection des ressources biologiques que recèle le pays dont la banque de semences en constitue l'atout de grande importance base pour garantir la sécurité alimentaire durable pour les générations présentes et futures.

Mohamed KHLATI,
Docteur et Expert Agronome
Khiam61@yahoo.fr

Références bibliographiques :

- [1]. FAO second rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, 2010. <https://www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/341563/>
- [2]. FAO. Op-cit.
- [3]. FAO. <https://www.google.com/search>
- [4]. La guerre des semences. J. Thévenot. <https://ecologie58.blog4ever.com/la-guerre-des-semences-1.Nature-et-environnement-en-Vieuvre>
- [5]. Quezel et Santa, (1962). Nouvelle flore d'Algérie et des régions sahariennes méridionales. Ed. CNRS, Paris-1165 p.
- [6]. Dobignard et Chatelain (2010-2013) In Yahi-Guenafdi. N (2018). Note introductive. Actes du congrès national sur les ressources phylogénétiques en Algérie : évaluation, valorisation et conservation. Issolah R. (ed.) et Abbas K. (ed.). INRAA (Alger), les 22, 23 et 24 Octobre 2018. 200 p.
- [7]. Abdelguerfi et al (2009). Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité au niveau national. MATET-FEM-PNUD.
- [8] APS du 11 Aout 2022. <https://www.aps.dz/economie/143707-benabderrahmane-met-en-exergue-le-role-de-la-banque-nationale-des-semences-dans-le-renforcement-de-la-securite-alimentaire-du-pays>
- [9]. Communication du Ministre de l'Agriculture et du développement rural lors de la journée parlementaire organisée à l'APN, le 8 mai 2023, sous le thème « Le rôle de la banque de semences dans la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire durable ».



LE QUOTIDIEN D'ORAN

FACE AUX PÉNURIES DE PLASTIQUE

Au Caire, la guerre fait les affaires de la «cité des déchets»

Dans le dédale de ruelles de la «cité des déchets» au Caire, Peter Romany croule sous les appels d'industriels à la recherche de plastique recyclé pour combler les pénuries liées à la guerre en Iran et à la quasi paralysie du détroit d'Ormuz.



Avant la guerre, c'était nous qui démarchions les usines pour vendre notre production», explique ce jeune homme de 25 ans, assis sur d'immenses balots de plastique.

«Mais désormais, ce sont elles qui nous sollicitent : +combien de volumes avez-vous ? Pouvez-vous livrer aujourd'hui ?

C'est inédit», ajoute ce spécialiste du polyéthylène, l'un des plastiques les plus utilisés. Manshiyet Nasser, 115.000 habitants, à l'est de la capitale égyptienne, n'est pas seulement un quartier majoritairement peuplé de coptes chrétiens, c'est aussi le lieu où des générations de chiffonniers ont érigé l'un des systèmes de recyclage informel les plus sophistiqués au monde. Ils bénéficient, avec la quasi-paralysie du détroit d'Ormuz liée à la guerre, d'un double phénomène: un approvisionnement en plastique perturbé et des prix qui s'envolent, du fait de la flambée des cours du pétrole.

Selon l'agence de cotation des matières premières Independent Commodity Intelligence Services (ICIS), le Moyen-Orient est l'un des principaux fournisseurs Face aux pénuries de plastique Au Caire,

la guerre fait les affaires de la «cité des déchets» mondiaux de polyéthylène et environ 85% de ses exportations transitent en temps normal par le détroit.

L'Egypte importe autour de 40% de ses matériaux plastiques bruts, principalement depuis les pays du Golfe, l'Europe, la Chine et la Corée du Sud. Mais face à la flambée des coûts, les fabricants tentent de trouver des alternatives recyclées locales.

MONTAGNES DE DÉCHETS

Les travailleurs de Manshiyet Nasser, étalé au pied de la colline de Makattam, face à la citadelle historique du Caire, traitent plus d'un tiers des déchets de la capitale, selon les chiffres du gouvernement. Les familles vivent et travaillent sous le même toit, tout juste protégées des montagnes de déchets qui les entourent par un

rideau ou un étage, les exposant, dans une odeur nauséabonde, à des émanations de plastique et autres risques sanitaires. En bas, les hommes séparent le plastique du carton, du papier, du métal et du verre, et forment des piles destinées à être traitées dans des ateliers ou des usines. A l'étage, sur fond de vrombissement constant des broyeurs et des presses, les enfants font leurs devoirs, les mères cuisinent et les téléviseurs clignotent dans des salons exiguës. Dans les ruelles, des petits slaloment entre les camionnettes et les charrettes qui déchargent les déchets collectés dans l'immense capitale. Les usines, qui retardaient habituellement leurs paiements, mettent à présent de l'argent, en liquide, sur la table, «trop pressées de sécuriser leurs approvisionnements», souligne Rizq Yousif, qui recycle principalement des PET, utilisés surtout

pour conditionner les aliments. Selon lui, la demande a triplé et les prix de certains plastiques recyclés ont bondi de plus de 60%.

UNE FLAMBÉE TEMPORAIRE ?

Pour la première fois en 16 ans, Fayrouz El-Sayed, directrice générale de l'usine Sadat City Chemical Fibre, qui extrait des fibres de polyester de bouteilles en plastique usagées, a conquis des marchés jusqu'au Brésil, à la faveur de la crise. Nesma El-Areef, responsable du marketing et des ventes chez Uflex Egypt, entreprise de transformation de déchets plastiques en emballage, a elle vu la demande augmenter de près de 40% comparé à l'avant-guerre. «Nous constatons une hausse significative des commandes, particulièrement de la part des industriels de l'alimentaire et des boissons, parce que nous avons offert une alternative plus rapidement livrable aux matériaux importés», détaille-t-elle. Mais cette soudaine prospérité va-t-elle durer ?

Mi-juin l'annonce d'un protocole d'accord entre l'Iran et les Etats-Unis, qui avait relancé la navigation à Ormuz, avait conduit à une stabilisation de la demande et des prix. «Un seul message a fait chuter le marché. Après la guerre, je ne suis pas sûr que cela dure», reconnaît Rizq Youssef. Mais le 7 juillet, après des attaques contre des navires dans le Golfe, la confrontation a repris et les deux belligérants ont annoncé recommencer à bloquer les ports iraniens et le détroit. Et les commandes se sont à nouveau envolées.

«On s'y est fait maintenant», raconte Youssef.

«A chaque fois qu'il y a des tensions quelque part, les clients nous appellent».

L'ECHO D'ALGÉRIE

INDUSTRIE

AUTOMOBILE

Opel choisit l'Algérie pour produire son premier moteur hors d'Europe

La société Opel Automobiles et l'entreprise algérienne AGM Holding ont signé, vendredi à Berlin, un mémorandum d'entente visant à lancer la production du premier moteur de la marque Opel en Algérie. Cette initiative constitue une nouvelle étape dans le développement de l'industrie automobile nationale et renforce le positionnement du pays comme plateforme industrielle régionale, indique un communiqué du groupe Stellantis. Le mémorandum d'entente a été signé par le PDG d'Opel Automobiles, Florian Huetl, et le directeur général d'AGM Holding, Mohamed Faouzi El Kébir, en marge du Forum économique algéro-allemand, organisé dans la capitale allemande à l'occasion de la visite officielle du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en République fédérale d'Allemagne, à l'invitation de son homologue allemand, Frank-Walter Steinmeier. Selon le communiqué, ce projet de production de moteurs s'inscrit dans le cadre d'un programme plus large portant sur la création d'une usine intégrée de fabrication de véhicules Opel en Algérie. Le projet repose sur une stratégie de production locale destinée au marché national, avec l'objectif de consolider durablement la présence de la marque sur le marché algérien. À cette occasion, le PDG d'Opel, Florian Huetl, a indiqué que les échanges avec le président de la République ont permis de mettre en évidence l'importance stratégique du marché algérien, qu'il a qualifié de marché à fort potentiel pour la marque.

EL MOUDJAHID

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La diffusion d'images sur les réseaux sociaux encadrée

Une nouvelle délibération de l'Autorité nationale de la protection des données à caractère personnel fixe les conditions de collecte, d'enregistrement et de diffusion de photos et contenus audiovisuels des personnes physiques. La diffusion d'images et d'enregistrements audiovisuels sur internet ou sur les réseaux sociaux est désormais, soumise à un encadrement juridique rigoureux. L'Autorité nationale de la protection des données à caractère personnel (ANPDP) a défini les règles de traitement et de diffusion de photos et d'enregistrements audiovisuels des personnes physiques sur les plateformes et les réseaux sociaux. En effet, la délibération n° 04 du 15 juillet 2026 vient de fixer le cadre légal, en application de la loi n° 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel. Elle vise la définition des conditions et des règles juridiques par le responsable de traitement lors de la collecte, de l'enregistrement, de la conservation, de la publication ou de la diffusion d'images et d'enregistrements audios et visuels permettant d'identifier, directement ou indirectement, des personnes physiques, notamment les sites électroniques, les plateformes numériques et les réseaux sociaux. L'ANPDP a précisé, dans l'article 2 relatif à «la qualification juridique du traitement», que, désormais, «les images et les enregistrements audiovisuels permettant d'identifier une personne physique sont des données à caractère personnel, selon la définition de

l'article 3 de la loi 18-07». Leur collecte, enregistrement, stockage, diffusion ou la mise à disposition d'autrui, constituent «un traitement de données à caractère personnel soumis à la loi». S'agissant de la légalité du traitement, l'article 3 de la délibération stipule, que le traitement de photos et d'enregistrements visuels est soumis à une base juridique légale et aux principes de transparence, d'intégrité, de légalité et d'équité, ainsi que la définition de l'objectif et sa limitation aux données nécessaires. L'une des mesures phares de cette délibération consiste en l'obligation du consentement. En effet, selon l'article 4, pour toute diffusion publique sur les plateformes ou sur les réseaux sociaux, l'ANPDP exige désormais l'obtention d'un consentement libre, précis, préalable et vérifiable des personnes concernées, sauf disposition légale ou réglementaire contraire», détaille la délibération. Dans le même sillage, le devoir d'information est également exigé par l'Autorité dans l'article 5. Le responsable du traitement est tenu «d'informer clairement, et au préalable, les usagers de son identité, des objectifs de l'enregistrement ou la prise de photos, des canaux de diffusion prévus, de la durée de conservation des données, ainsi que de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de retrait de consentement». Autre disposition phare celle qui concerne la diffusion sur les plateformes en ligne, les réseaux sociaux et le transfert des données à l'étranger. L'ANPDP explique en détails

cette mesure dans l'article 6. En effet, la diffusion de photos et d'enregistrements audiovisuels des personnes physiques sur les réseaux sociaux et plateformes numériques gérés par des entités étrangères traitant des données à caractère personnel, engendre le transfert des données hors du territoire national, dès lors que ces entités chargées de l'hébergement, du stockage, du traitement ou permettent l'accès à ces données depuis l'étranger. Les responsables de traitement devront ainsi prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir un niveau de protection adéquat des données transférées et fournir toutes les informations disponibles sur l'identité de l'entité réceptrice à l'étranger, ainsi que ses conditions de traitement. Par ailleurs, afin de préserver les droits des personnes, l'ANPDP a annoncé, en vertu de cette délibération, la mise en place d'un guichet électronique pour les plaintes des citoyens. Elle a précisé, dans l'article 7, que loin de toute violation du droit du citoyen au recours à la justice spécialisée, ce dernier s'estimant lésé a le droit de saisir l'Autorité pour introduire une plainte ou réclamation, conformément à l'article 25 de la loi en vigueur. Pour s'y faire, une plateforme électronique dédiée aux plaintes et réclamations a été mise en place sur le site officiel de l'ANPDP, qui se chargera d'examiner et d'étudier les requêtes et de prendre des mesures dans le cadre de la loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère person-

nel. La délibération a également fixé les règles réglementaires et techniques et défini la responsabilité du responsable du traitement. «Il est tenu de l'obligation stricte de sécurité et de confidentialité et de la protection des données contre toute destruction, perte, altération ou accès non autorisé, et ce, à chaque étape de collecte, d'enregistrement, de traitement et de stockage, de transfert et de publication, conformément à la loi 18-07. Aussi, le responsable du traitement est tenu, en vertu de l'article 9 dédié à la responsabilité, du respect de la loi et assume toute responsabilité en cas de faille à ses engagements. L'Autorité que gère Samir Bourehil est formelle : les mesures administratives ou coercitives prises n'excluent pas l'application des sanctions pénales prévues par la loi «si les infractions constatées constituent un délit ou un crime». Enfin, l'ANPDP a indiqué, que cette délibération est publiée sur son site officiel. «Elle constitue désormais le référentiel interprétatif unique, visant à unifier et à harmoniser les pratiques liées au traitement, à la diffusion, à l'enregistrement audiovisuel des personnes physiques, en application de la législation en vigueur». Ont pris part à cette réunion, douze membres de l'ANPDP, parmi eux deux membres désignés par le président de la République, et des représentants de la Cour suprême, du Conseil d'État, de l'APN, ainsi que des représentants des ministres de la Défense nationale, de l'Intérieur, de la Justice, de la Poste, de la Santé et du Travail.

PALESTINE OCCUPÉE

L'armée sioniste bombarde les tentes de personnes déplacées à Ghaza

Un palestinien est tombé en martyr hier, lorsque les forces d'occupation ont bombardé une tente de personnes déplacées dans la ville de Khan Younis, au sud de la bande de Gaza.

Une source médicale dans la bande de Gaza a signalé qu'au moins un citoyen a été tué et 10 autres ont été blessés, certains gravement, après que les forces d'occupation ont bombardé les tentes des personnes déplacées dans la périphérie de Khan Younis. A Ramallah, les forces d'occupation sioniste ont arrêté, à l'aube de dimanche, six Palestiniens lors de raids menés dans plusieurs localités de Cisjordanie occupée, selon des sources locales et sécuritaires. À Al-Mughayyir, à l'est de Ramallah, trois jeunes hommes ont été interpellés après des perquisitions à leur domicile. Il s'agit d'Alaa Abdelhamid Abu Alia, Bahaa Youssef Al-Naasan et Moayad Samih Al-Naasan. Ces arrestations interviennent quelques jours après une incursion de l'armée israélienne dans la localité, au cours de laquelle des soldats ont ouvert le feu sur des habitants, faisant plusieurs blessés. Samedi, le décès de Fadi Al-Naasan, 17 ans, a été annoncé des suites d'une blessure par balle à la cuisse subie lors de cette opération. À Al-Khader, au sud de Bethléem, les forces israéliennes ont arrêté Sharif Bassam Al-Balboul, 18 ans, après avoir perquisitionné le domicile de sa famille et fouillé les lieux. Par ailleurs, à Qabatiya, au sud de Jénine, deux Palestiniens ont été arrêtés lors d'un raid simi-

laire. Les forces israéliennes ont interpellé Bilal Abu Zeid, ancien détenu, ainsi qu'Ahmad Abu Jdei, après avoir investi et fouillé leurs habitations, selon des sources locales. Les arrestations s'inscrivent dans le cadre des raids quasi quotidiens menés par l'armée israélienne en Cisjordanie occupée. Selon la Commission palestinienne des affaires des détenus et l'Association des prisonniers palestiniens, plus de 11 000 Palestiniens ont été arrêtés en Cisjordanie depuis le 7 octobre 2023. Les organisations de défense des droits humains estiment que ces opérations, souvent menées de nuit et accompagnées de perquisitions, de restrictions de circulation et de dommages matériels, perturbent profondément la vie des familles palestiniennes et alimentent un climat d'insécurité dans les localités concernées.

L'OCI ET L'ONU TIENNENT LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR EL QODS-OCUPÉE

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) et le Comité des Nations unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont tenu, samedi au Caire, la Conférence internationale sur la ville d'El Qods -occupée, sous le slogan : "El Qods: la ligne de front pour le déplacement et l'annexion, et la clé pour parvenir à une paix juste et durable". Dans une allocution à cette occasion, le ministre palestinien des Affaires d'El Qods, Ashraf Al-Awar, a souligné que "la conférence se tient à la lumière des circonstances délicates que traverse la ville sainte", soulignant qu'El Qods n'est pas seulement un dossier politique, mais plutôt une question d'identité, d'existence et le cœur de la cause palestinienne". Appelant "à des recommandations pratiques qui renforcent la protection internationale pour les résidents d'El



Qods et leurs valeurs sacrées, et soutiennent leur fermeté institutionnelle, économique et culturelle", Al-Awar a rappelé qu'El Qods-Est est la capitale de l'Etat de Palestine, et qu'aucune solution politique juste et durable ne peut être atteinte sans mettre fin à l'occupation et garantir le droit du peuple palestinien à se défendre conformément aux résolutions de légitimité internationale et au principe de la solution à deux Etats sur les frontières du 4 juin 1967". Pour sa part, le Sous-Secrétaire général aux affaires de la Palestine et d'El Qods à l'OCI, Dawas Dawas, a condamné les politiques de l'entité sioniste dont la judaïsation de la ville, la démolition d'habitations et la saisie de biens palestiniens, appelant "à soutenir les institutions palestiniennes et à renforcer leurs capacités, en apportant un soutien à l'UNRWA et en poursuivant son mandat de fournir des services aux réfugiés". A son tour, le Sous-Secrétaire général pour la Palestine et les affaires des territoires arabes occupés auprès de la Ligue arabe, l'Ambassadeur Faed Mustafa, a souligné que "l'expansion des colonies, les déplacements forcés, la démolition des maisons, la confiscation des terres, et les attaques contre des lieux saints à El Qods représentent une

politique systématique visant à changer le visage de la ville et à affaiblir la présence palestinienne". La Conférence était présidée par le président du Comité, représentant permanent du Sénégal auprès des Nations unies à New York, l'ambassadeur Koli Seck, et a réuni des responsables, diplomates, chefs religieux, experts, représentants d'organisations internationales et régionales, universitaires et chercheurs.

GUTERRES : LES COLONIES SIONISTES EN CISJORDANIE OCCUPÉE CONSTITUENT UNE VIOLATION FLAGRANTE DU DROIT INTERNATIONAL

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a indiqué que les colonies sionistes en Cisjordanie occupée, y compris El-Qods, étaient dépourvues de toute validité juridique et constituent une violation flagrante du droit international et de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

"Le Secrétaire général est profondément alarmé par la décision des autorités (sionistes) d'accorder le statut de ville à Givat Ze'ev, une colonie sioniste située en Cisjordanie occupée, juste au nord-ouest

d'El-Qods", a déclaré le porte-parole du SG de l'ONU, Stéphane Dujarric, jeudi lors d'un point de presse quotidien.

Il a néanmoins souligné que "cette désignation administrative ne modifie en rien le statut juridique de la ville au regard du droit international, en tant que partie intégrante du territoire palestinien occupé".

Antonio Guterres "réaffirme que toutes les colonies sionistes en Cisjordanie occupée, y compris El-Qods, ainsi que toutes les infrastructures connexes, sont dépourvues de toute validité juridique et constituent une violation flagrante du droit international et de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies", tout en rappelant à cet égard l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) du 19 juillet 2024.

Le porte-parole a, en outre, signalé que les colonies sionistes "demeurent un obstacle majeur à la réalisation de la solution à deux Etats et à l'instauration d'une paix juste, durable et globale".

"Le Secrétaire général continue d'appeler (l'entité sioniste) à mettre un terme à toute expansion des colonies et aux mesures connexes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité", a-t-il conclu.

AGRESSION SIONISTE CONTRE LE LIBAN

4.328 martyrs et 12.227 blessés

Le bilan des victimes de l'agression sioniste contre le Liban s'est alourdi à 4.328 martyrs et 12.227 blessés, a annoncé samedi le ministère libanais de la Santé. Le Centre des opérations d'urgence sanitaire du ministère libanais de la Santé publique a indiqué, dans un communiqué, que le bilan global des raids sionistes sur le Liban depuis le 2 mars s'est alourdi à 4.328 martyrs et 12.227 blessés. L'armée sioniste poursuit ses agressions contre le Liban malgré l'entrée en vigueur d'un accord de cessez-le-feu. Le président libanais Joseph Aoun ont quitté Beyrouth samedi matin à desti-

nation de Washington, à l'invitation du président américain Donald Trump. Cette visite ouvre une séquence diplomatique majeure pour le Liban. Une rencontre au sommet doit se tenir à la Maison-Blanche le 21 juillet, avec au centre des discussions le cessez-le-feu, le retrait israélien des territoires libanais, le déploiement de l'armée et le rétablissement de la stabilité dans le sud. Joseph Aoun doit également rencontrer plusieurs responsables américains. Son déplacement intervient quelques jours après les négociations de Rome, qui ont porté sur un mécanisme de zones pilotes et sur un retrait progressif

des forces sionistes. Aucun mouvement concret n'a encore été constaté sur le terrain. Le président libanais arrive donc à Washington avec une priorité immédiate : obtenir des garanties américaines capables de transformer les engagements diplomatiques en décisions exécutées. Le départ du chef de l'Etat marque sa première visite officielle à la Maison-Blanche depuis son élection. Le voyage avait été évoqué depuis plusieurs semaines, mais sa tenue intervient désormais dans une phase particulièrement tendue. Le Liban cherche à consolider un cessez-le-feu fragile, tandis que les

frappes et les incidents continuent d'alimenter l'inquiétude dans le sud. L'invitation de Donald Trump donne à la rencontre une portée supérieure aux échanges techniques menés ces derniers mois. Les discussions ne se limiteront pas aux procédures militaires. Elles toucheront aux choix politiques qui doivent encadrer le retrait de l'occupation sioniste, le rôle de l'armée libanaise et le calendrier d'un retour à la stabilité. Le président américain dispose d'un levier direct sur le gouvernement sioniste. Joseph Aoun cherchera donc à obtenir un engagement clair de Washington.

ALZHEIMER

Thérapie génique et nouveaux espoirs

La recherche contre la maladie d'Alzheimer progresse avec un nombre record d'essais cliniques et de stratégies innovantes. Thérapie génique, nouvelles molécules ciblées ou usage inédit du xénon bouleversent les approches traditionnelles.

Ces avancées misent sur une compréhension plus fine des mécanismes cérébraux et s'appuient sur des biomarqueurs modernes, offrant de réelles perspectives d'amélioration pour le diagnostic et le traitement de cette pathologie.

Des avancées majeures face à une maladie persistante

La maladie d'Alzheimer touche actuellement des millions de personnes à travers le monde et reste la première cause de démence.

Cette pathologie se caractérise par :

la perte de mémoire, les difficultés de réflexion, l'incapacité à accomplir les tâches du quotidien.

Ces troubles trouvent leur origine dans la formation de plaques amyloïdes, qui affectent les neurones et favorisent l'inflammation ainsi que la dégénérescence



cérébrale. Jusqu'à présent, les traitements reposaient principalement sur des solutions symptomatiques, comme les inhibiteurs de la cholinestérase et les antagonistes des récepteurs NMDA, sans effet sur la progression de la pathologie. Ce constat a poussé la recherche à explorer des pistes inédites pour agir en amont sur la maladie.

Des essais cliniques tournés vers l'innovation

En 2025, le secteur pharmaceutique témoigne d'un dynamisme particulier avec une multiplication des essais cliniques et des axes thérapeutiques. Pas moins de 182 essais sont en cours sur 138 molécules distinctes, poursuivant des objectifs variés. Les stratégies actuelles reposent sur plusieurs avancées majeures :

Le développement de nouvelles molécules qui ciblent les causes profondes de la maladie, sans se limiter aux symptômes.

Le repositionnement de médicaments connus pour d'autres maladies, afin d'en évaluer l'effi-

cacité sur Alzheimer.

L'usage de la thérapie génique, notamment pour rétablir l'équilibre électrique du cerveau en utilisant des vecteurs viraux qui fournissent des gènes clés aux neurones.

L'exploration inédite du xénon, un gaz anesthésiant capable de traverser la barrière hémato-encéphalique, qui stimule des cellules immunitaires cérébrales et pourrait réduire l'inflammation et les pertes neuronales.

La généralisation des biomarqueurs, utilisés pour sélectionner les patients participant aux études et mesurer précisément les effets des traitements.

Cette diversité reflète la volonté d'intégrer plusieurs approches complémentaires afin de maximiser les chances d'apporter de véritables solutions à la maladie d'Alzheimer.

Vers un avenir thérapeutique plus prometteur

La dynamique actuelle offre de nouvelles lueurs d'espoir, tant pour le diagnostic que pour la

prise en charge des patients. Aujourd'hui, 15 mécanismes biologiques essentiels à la maladie font l'objet d'études. Les traitements visant la pathologie biologique elle-même représentent près du tiers des projets en développement, avec une part croissante dédiée à l'amélioration directe de la cognition et l'adaptation de traitements existants.

Les essais sur l'humain, notamment pour la thérapie génique et le xénon, devraient permettre d'évaluer l'efficacité de ces approches prometteuses dans les prochaines années. L'apport des biomarqueurs en routine clinique pourrait aussi faciliter un dépistage plus précoce, le suivi personnalisé et l'ajustement rapide des thérapeutiques. Si la guérison complète n'est pas encore à l'horizon, la combinaison de ces innovations laisse espérer une évolution sensible dans la qualité de vie des personnes concernées et un renouvellement profond du paysage médical autour d'Alzheimer.

Cette soupe froide vous aide à digérer mieux que jamais !

Légère, rafraîchissante et pleine de bienfaits, cette soupe froide s'invite à table dès les premiers jours d'été. Son secret ? Des ingrédients simples, mais puissants, pour relancer la digestion naturellement.

Une recette inspirée du gaspacho, mais plus digeste

La star de cette soupe froide, c'est la courgette. Peu acide, riche en eau, douce pour les intestins, elle forme la base idéale pour un repas léger et détoux. Associée au concombre, au basilic et à un filet de citron, elle crée une soupe veloutée ultra digeste, même pour les estomacs sensibles.

Ce mélange est naturellement riche en fibres solubles et en enzymes digestives, notamment celles présentes dans le citron frais. Ces dernières stimulent la production de bile et facilitent la dégradation des graisses, un vrai plus après un repas copieux ou une journée d'écarts.

Moins de ballonnements, un ventre plus léger

Dès les premières cuillères, cette soupe fraîche offre un véritable soulagement en cas de digestion lente, de ballonnements ou de sensation de lourdeur. Grâce à sa richesse en eau et en potassium, elle aide aussi à drainer l'excès de sel et à limiter la rétention.

Une étude publiée dans *Appetite* (2013) souligne que consommer des soupes en début de repas augmente la satiété et peut contribuer à un meilleur contrôle du poids. Mais au-delà de l'aspect minceur, c'est le confort digestif qui prime ici.

Une recette simple et rapide

Voici une version express de cette soupe froide :

1 courgette crue ou légèrement blanchie

½ concombre pelé Le jus d'un demi-citron

Quelques feuilles de basilic

Une pincée de sel, un filet d'huile d'olive

(Optionnel : une cuillère de yaourt végétal pour la texture)

Mixez le tout jusqu'à obtenir une texture lisse. Laissez reposer au frais au moins 30 minutes avant de servir. À consommer en entrée ou en dîner léger.

Adopter cette soupe 2 à 3 fois par semaine permet de soutenir la digestion tout en apportant hydratation, fibres douces et micronutriments essentiels. Un rituel simple à intégrer dès les premiers signes d'inconfort digestif, ou juste pour se sentir plus légère.

CANICULE ET MÉDICAMENTS

Les risques à connaître pour protéger votre santé cet été

En période de canicule, certains médicaments peuvent augmenter les dangers liés à la chaleur et fragiliser la santé. Les effets secondaires, comme la déshydratation ou des troubles de la régulation de la température corporelle, sont plus fréquents et parfois graves, surtout chez les personnes les plus vulnérables. La surveillance des traitements, l'hydratation régulière et une bonne gestion de l'exposition au soleil deviennent alors essentiels. Adapter la prise de médicaments et suivre les conseils des professionnels de santé permettent de réduire les risques tout au long de l'été.

Les risques accrus en période de canicule

Lorsque le mercure grimpe, le corps humain redouble d'efforts pour maintenir une température stable. Ce processus repose principalement sur la transpiration et l'élargissement des vaisseaux cutanés, qui facilitent l'évacuation de la chaleur. Mais lors des vagues de canicule, ce fragile équilibre s'altère, en particulier chez certains groupes à risque. Les nourrissons, les personnes âgées, celles atteintes de pathologies chroniques ou en situation de précarité, mais aussi les individus souffrant d'obésité, voient leur capacité d'adaptation fortement diminuée. Pour eux, le cumul de la chaleur et de certains traitements

médicamenteux peut entraîner des complications comme la déshydratation, le coup de chaleur ou l'aggravation de maladies existantes.

Quels médicaments surveiller et quels gestes adopter

Durant l'été, plusieurs médicaments courants augmentent la sensibilité à la chaleur et peuvent mettre la santé en danger. Parmi eux :

Les diurétiques, les anti-inflammatoires non stéroïdiens, certains antihypertenseurs, antibiotiques et antidiabétiques, favorisent la perte d'eau ou perturbent la fonction rénale, accentuant le risque de déshydratation.

Les neuroleptiques, anxiolytiques, antidépresseurs, antiparkinsoniens ou opioïdes interfèrent avec la régulation thermique et augmentent la probabilité d'hyperthermie.

Les bêta-bloquants, vasoconstricteurs et certains antimigraineux limitent la transpiration ou la vasodilatation, rendant le refroidissement plus difficile.

Les laxatifs ou produits amincissants à effets diurétique ou laxatif provoquent d'importantes pertes en eau et minéraux.

Des médicaments plus anodins, comme certains antihistaminiques ou sirops pour la toux, réduisent aussi la sudation ou masquent la sensation de soif. Pendant une canicule,

l'automédication est déconseillée. Avant toute prise, il est recommandé de consulter médecin ou pharmacien, de surveiller son hydratation et d'éviter toute exposition excessive à la chaleur.

Prudence aussi face au soleil et à la conservation des traitements

La vigilance ne s'arrête pas à la gestion du traitement lui-même. Certains médicaments comme quelques antibiotiques, traitements contre l'acné, antidépresseurs ou gels anti-inflammatoires peuvent entraîner une photosensibilisation. Cela se manifeste par des réactions cutanées sous l'effet du soleil, allant de simples rougeurs à de véritables brûlures. Il est alors conseillé de :

Limiter son exposition solaire ou de privilégier vêtements couvrants et chapeau.

Appliquer une protection solaire à indice élevé si la sortie est inévitable.

Par ailleurs, la chaleur peut dégrader l'efficacité ou l'aspect des médicaments. Il est essentiel de respecter les consignes de conservation indiquées sur les boîtes, particulièrement pour les traitements exigeant des conditions contrôlées. Un médicament altéré (changement de couleur, de consistance, d'odeur) ne doit jamais être utilisé.



Selection du jour

TF1

20h10

Camping paradis

Avec Franck Dubosc, Gérard Lanvin, Mathilde Seigner, Claude Brasseur, Mylène Demongeot, Antoine Duléry, Christine Citti, Frédérique Bel, Laurent Olmedo, Abbès Zahmani, Ari Vatanen, Bernard Montiel, Emanuel Booz, Emmanuelle Galabru

Depuis le temps qu'il le réclamait, Christian Parizot organise enfin l'animation du Camping Paradis. Et ce sera une chasse aux trésors : La Christian Parizot Trésor Quest. Avec diplomatie, les Bleus vont devoir gérer l'énergie bouillonnante du retraité. Au milieu de ces préparatifs, a lieu l'enterrement de vie de garçon de Guillaume. Il débarque à l'aveugle, guidé par son meilleur ami Max et celui de la future mariée, François-Xavier. Le jeune homme est un peu chamboulé de retrouver le camping qu'il fréquentait il y a quelques années...



5
20h05

Sale temps pour la planète !

En Ile-et-Vilaine, le littoral est plus qu'un simple paysage : c'est un territoire vivant, mouvant, façonné par des flots puissants et imprévisibles. À travers le regard d'Alain Étienne Marcel, aviateur passionné et gardien du fort du Petit Bé, le film nous emmène au coeur du quotidien de celles et ceux qui défendent leur patrimoine face aux tempêtes. À Saint-Malo, la cité corsaire, la mer gagne du terrain. Chaque coup



de vent rappelle la vulnérabilité d'un littoral emblématique. Sur la Côte d'Émeraude, les vents et marées ont sculpté des paysages à la beauté brute. Mais ce joyau breton devient désormais le théâtre de phénomènes extrêmes qui attirent les curieux.

6

20h10

Le maillon faible

Présenté par : Vincent Dedienne

«Le Maillon Faible» revient pour une soirée d'exception avec une édition spéciale célébrités ! Présentée par Vincent Dedienne, cette édition spéciale verra s'affronter deux équipes de huit célébrités, dont Florence Foresti, Melha Bedia, Marc Lavoine, Bérangère Krief, Bernard Campan, Julie Gayet, Bertrand Usclat, Clémentine Célarié, Camille Combal et beaucoup d'autres, qui tenteront de répondre aux questions de culture générale dans l'espoir de ne pas être désigné, le Maillon Faible ! A nouveau, culture générale et stratégie seront essentielles !

Ensemble, les candidats devront unir leurs efforts, tout en s'éliminant les uns les autres ! Qui sera le maillon faible de chaque manche ?



france
2

20h10

Enquêtes au paradis



Avec Ardal O'Hanlon, Anna Samson, Tai Hara, Catherine McClements, Célia Ireland, Aaron L. McGrath, Andrea Demetriades, Lloyd Griffith, Danielle Cormack, Michelle Lim Davidson, Ron Smyck, Cameron Knight, Damian Walshe-Howling, Aileen Huynh, Greg Stone

Alors que Mackenzie hésite entre deux directions à prendre, un scientifique s'échoue littéralement à ses pieds - et à ceux de Glenn -, marquant le début d'une nouvelle enquête où les requins, au propre comme au figuré, rôdent. La capitaine Clarke va-t-elle choisir de repartir comme prévu à Londres pour reprendre sa vie, ou de rester à Dolphin Cove pour réparer le passé ?

france
3

20h10

La chèvre

Avec Gérard Depardieu, Corinne Charby, Pierre Richard, André Valardy, Pedro Armenderiz Jr., Maritza Olivares, Jorge Luke, Sergio Calderon, Michel Robin, Robert Dalban

Marie Bens, la fille d'un P.-D.G. parisien, est kidnappée lors d'un séjour au Mexique. Bens engage un privé, Campana, pour retrouver la jeune fille. Mais après plus d'un mois de recherches, ce dernier rentre bredouille. Bens désigne alors un adjoint à Campana, en la personne du comptable de la société, François Perrin, qui a hérité de la même tare que sa fille chérie : la malchance !!! Et en effet, dès le départ, Campana et Perrin ratent l'avion, ce qui les oblige à prendre un vol de correspondance.



W9
20h25

Astérix et Cléopâtre

Réalisateur : René Goscinny, Albert Uderzo

La reine Cléopâtre, au joli nez mais au mauvais caractère, vexée par le mépris d'un certain Jules à son endroit, veut lui prouver que son peuple n'est nullement décadent, comme il ose le prétendre, et décide de faire construire à Alexandrie un magnifique palais et ce en trois mois. Son architecte, Numérobis, est chargé de l'entreprise. Mais, timide et hésitant, Numérobis ne se sent pas capable de relever seul cette gageure. Malgré l'éloignement, il se rend alors en Armorique, dans un lointain petit village où vit le célèbre mage Panoramix. C'est ainsi que Panoramix, Obélix et Astérix, accompagné de son fidèle Idéfix, partent sur les mers pour gagner Alexandrie.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail :agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

195 LA LIBYE annonce la découverte d'un nouveau gisement pétrolier dont les réserves sont estimées à 195 millions de barils.

DE DARKHOVIN À AQABA

Quand le conflit américano-iranien menace tout le Golfe

La situation au Moyen-Orient et autour du détroit d'Ormouz franchit un nouveau seuil de tension. La reprise des frappes militaires directes entre les États-Unis et l'Iran fait craindre un élargissement du conflit à plusieurs États arabes, alors que les négociations sont au point mort et que l'accord-cadre négocié sous médiation pakistanaise en juin reste suspendu.

DES SITES STRATÉGIQUES PRIS POUR CIBLE

Dimanche, l'Organisation iranienne de l'énergie atomique a affirmé que la centrale nucléaire de Darkhovin, en construction dans le sud-ouest du pays, avait été visée par des frappes américaines. Téhéran dénonce « une violation manifeste du droit international », rappelant que l'installation, à vocation pacifique, est placée sous garanties internationales. Aucune information n'a été fournie sur l'ampleur des dégâts. En réponse, l'Iran a revendiqué des attaques contre des sites qu'il présente comme

liés à la présence militaire américaine dans la région. Le Koweït a subi deux frappes en 48 heures contre ses infrastructures électriques. Le ministère koweïtien de l'Électricité, de l'Eau et des Énergies renouvelables a indiqué qu'une centrale de production d'électricité et de dessalement d'eau a été touchée dimanche, provoquant un incendie et affectant « un grand nombre d'unités de production ». La veille, une attaque similaire avait déjà été signalée.

Les plans d'urgence ont été activés pour limiter les coupures. La tension s'étend. L'ambassade des États-Unis à Amman a annoncé dimanche l'évacuation de l'aéroport international et du port maritime d'Aqaba, invoquant une « menace spécifique et crédible ».

Les ressortissants américains ont été appelés à éviter ces zones. Les autorités jordaniennes n'avaient pas confirmé officiellement l'information dans l'immédiat, mais l'alerte illustre le niveau d'inquiétude face à des représailles potentielles sur des infrastructures civiles et mili-

taires proches d'Israël et du détroit de Tiran.

UN HORIZON DIPLOMATIQUE BOUCHÉ

Ces échanges de frappes surviennent malgré le memorandum d'entente parrainé par le Pakistan et signé en juin, censé mettre fin aux hostilités et ouvrir la voie à un accord de paix durable.

Depuis, les canaux diplomatiques se sont grippés. Washington justifie ses opérations par la nécessité de neutraliser les capacités balistiques et nucléaires iraniennes. Téhéran, de son côté, revendique un droit de riposte et élargit le champ de ses cibles aux pays qu'il accuse d'abriter des bases américaines.

L'attaque contre une installation nucléaire, même en construction, marque une escalade symbolique et juridique. Frapper des sites sous contrôle de l'AIEA accroît le risque de dérapage et complique toute reprise des discussions. Les frappes sur les centrales koweïtiennes touchent directement la sécurité énergé-



tique et hydrique d'un État du Golfe, faisant redouter un effet domino sur les marchés et sur la stabilité sociale.

Le détroit d'Ormouz, par où transitent près de 20 % du pétrole mondial, reste au centre des préoccupations. Toute perturbation durable affecterait les économies de la région et l'approvisionnement mondial. Les capitales arabes, déjà sous pression économique, redoutent d'être entraînées dans un conflit

qu'elles n'ont pas choisi. En l'absence de médiation crédible et de cessez-le-feu, la séquence actuelle laisse craindre une militarisation accrue du Golfe, une multiplication des frappes transfrontalières et une polarisation des alliances. L'impasse diplomatique transforme chaque incident en étincelle potentielle pour un embrasement plus large, dont les populations civiles seraient les premières victimes.

R. I.

Post scriptum

Par : Salah Lakoues

L'offensive diplomatique engagée par Washington contre la Cour pénale internationale (CPI) constitue bien davantage qu'un différend juridique. Elle met en lumière une interrogation fondamentale qui traverse les relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : qui est compétent pour juger les auteurs de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité lorsque les États ne veulent pas ou ne peuvent pas le faire ? À travers les déclarations de Marco Rubio, qui présente la CPI comme une menace pour les États-Unis et évoque une « guerre menée par le droit international », c'est toute la conception américaine de la souveraineté qui s'exprime. Pourtant, cette position révèle également plusieurs contradictions majeures. Les États-Unis refusent qu'une juridiction internationale exerce une compétence sur leurs ressortissants, tout en appliquant eux-mêmes leurs lois bien au-delà de leurs frontières. Ils défendent un ordre international fondé sur des règles, mais contestent ces mêmes règles lorsqu'elles concernent leurs propres responsables ou leurs alliés. Cette controverse dépasse donc largement le cas de la CPI. Elle soulève une question essentielle : le droit international est-il réellement universel ou demeure-t-il soumis aux rapports de force entre les grandes puissances ?

LE RÔLE DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Créée en 2002 par le Statut de Rome, la Cour pénale internationale poursuit les personnes soupçonnées des crimes les plus graves : le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et, dans certains cas, le crime d'agression. La CPI n'a pas vocation à remplacer les juridictions nationales. Elle n'intervient qu'en dernier recours, lorsque les États refusent ou sont incapables de mener des enquêtes crédibles. Elle ne dispose ni d'une armée ni d'une force de police et dépend entièrement de la coopération des États pour arrêter les suspects et exécuter ses décisions. Son existence répond à une idée simple : certains crimes sont si graves qu'ils concernent l'ensemble de l'humanité et ne doivent jamais rester impunis.

LA POSITION AMÉRICAINE : LA SOUVERAINÉTÉ AVANT TOUT

Les États-Unis n'ont jamais ratifié le Statut de Rome. Ils considèrent donc que leurs citoyens, leurs militaires et leurs dirigeants ne peuvent être soumis

La Cour pénale internationale face aux États-Unis : entre souveraineté, justice universelle et contradictions du droit international

à la juridiction de la CPI. Washington estime que laisser une juridiction internationale poursuivre des responsables américains constituerait une atteinte directe à la souveraineté nationale. Selon Marco Rubio, accepter cette logique reviendrait à placer les États-Unis sous l'autorité de « juges étrangers » susceptibles de prendre des décisions contraires aux intérêts américains. Cette position est juridiquement cohérente avec le principe selon lequel un État n'est lié que par les traités qu'il a librement acceptés. Cependant, cette cohérence disparaît lorsque l'on observe la pratique américaine.

La première contradiction : l'extraterritorialité à géométrie variable

Les États-Unis refusent que la CPI exerce une compétence extraterritoriale sur leurs ressortissants. Pourtant, ils appliquent eux-mêmes leurs lois dans le monde entier. La justice américaine poursuit régulièrement des entreprises, des banques et des citoyens étrangers pour corruption, blanchiment d'argent, cybercriminalité ou violation des sanctions économiques américaines, même lorsque les faits se sont produits hors du territoire américain.

Les sanctions dites « secondaires » illustrent parfaitement cette approche. Une entreprise européenne, asiatique ou africaine peut être sanctionnée simplement parce qu'elle commerce avec un pays placé sous embargo par Washington, même si cette activité est parfaitement légale dans son propre pays. Autrement dit, les États-Unis refusent qu'une juridiction internationale exerce une compétence hors de son territoire lorsqu'elle concerne des Américains, tout en revendiquant pour leurs propres tribunaux l'une des compétences extraterritoriales les plus étendues au monde.

Deuxième contradiction : un ordre international fondé sur des règles... sauf lorsqu'il concerne les États-Unis

Depuis plusieurs décennies, Washington affirme défendre un « ordre international fondé sur des règles ». Ce principe est régulièrement invoqué pour condamner les violations du droit international commises par d'autres États. Cependant, lorsque ces mêmes règles conduisent à examiner les actes d'un allié stratégique comme Israël ou d'éventuels responsables américains, elles deviennent soudainement inacceptables. Cette attitude nourrit l'accusation de « deux poids, deux mesures » souvent formulée par les pays du Sud. Beaucoup estiment que

le droit international est appliqué avec rigueur contre certains États mais beaucoup plus prudemment lorsqu'il concerne les grandes puissances occidentales ou leurs alliés.

Troisième contradiction : défendre la souveraineté nationale tout en limitant celle des autres

Les responsables américains affirment vouloir protéger leur souveraineté contre toute ingérence judiciaire étrangère.

Pourtant, les États-Unis utilisent fréquemment leurs sanctions économiques, leurs restrictions financières et leur puissance diplomatique pour contraindre d'autres États à appliquer leurs propres décisions. Ainsi, Washington revendique une souveraineté absolue lorsqu'il s'agit de protéger ses intérêts, tout en limitant parfois la liberté de décision d'autres pays lorsque ceux-ci adoptent une politique contraire aux intérêts américains.

Quatrième contradiction : sanctionner des magistrats internationaux

Les sanctions visant des juges de la CPI constituent probablement l'aspect le plus spectaculaire de cette confrontation. Les États-Unis dénoncent régulièrement les pressions politiques exercées contre les magistrats dans de nombreux pays et défendent l'indépendance de la justice comme un principe fondamental de l'État de droit. Pourtant, ils n'hésitent pas à imposer des restrictions de visas, des sanctions financières ou diverses mesures contre des magistrats internationaux lorsqu'ils estiment que leurs décisions menacent leurs intérêts. Cette situation pose une question fondamentale : l'indépendance de la justice est-elle un principe universel ou un principe à géométrie variable ?

Mais alors, qui doit poursuivre les auteurs de génocides et de crimes contre l'humanité ?

C'est ici que le débat devient véritablement essentiel. Si la CPI ne peut agir, qui poursuivra les auteurs de génocides, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité lorsque les juridictions nationales restent inactives ? En théorie, cette responsabilité incombe d'abord aux États eux-mêmes.

Lorsque ceux-ci échouent, le Conseil de sécurité des Nations unies peut intervenir. Mais son action est fréquemment bloquée par le droit de veto de ses membres permanents. La CPI constitue alors le dernier recours judiciaire international. Ses défenseurs considèrent qu'aucun dirigeant, aucune

armée et aucune puissance ne devraient bénéficier d'une immunité absolue lorsqu'il s'agit des crimes les plus graves. Ses détracteurs répondent qu'une juridiction internationale ne peut être légitime que si les États lui ont librement confié cette compétence. Le véritable dilemme réside donc dans cette tension permanente entre la souveraineté des États et l'exigence de lutter contre l'impunité.

UN DÉFI QUI CONCERNE TOUTES LES GRANDES PUISSANCES

Il serait toutefois réducteur de limiter cette critique aux seuls États-Unis. La Russie conteste également certaines juridictions internationales. D'autres puissances adoptent elles aussi une approche sélective du droit international.

La spécificité américaine réside cependant dans le fait que les États-Unis ont largement contribué à construire l'ordre international contemporain après 1945. Lorsqu'ils remettent aujourd'hui en cause une institution comme la CPI, ils fragilisent un système dont ils furent eux-mêmes les principaux architectes. L'affrontement entre Washington et la Cour pénale internationale révèle une contradiction profonde de l'ordre international contemporain. Les États-Unis refusent qu'une juridiction internationale exerce une compétence sur leurs ressortissants au nom de la souveraineté nationale, tout en appliquant leurs propres lois bien au-delà de leurs frontières. Cette asymétrie alimente les accusations de « deux poids, deux mesures » et nourrit la défiance d'une partie croissante de la communauté internationale. Au-delà de cette controverse, une question demeure sans réponse définitive : qui protégera les victimes lorsque les États refusent de poursuivre les auteurs de génocides, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité ? Si aucune juridiction internationale ne peut agir, l'impunité risque de prévaloir. À l'inverse, si une justice internationale existe, elle ne pourra être pleinement crédible que si elle s'applique selon les mêmes principes à tous les États, petits ou grands, alliés ou adversaires.

En définitive, la véritable force du droit international ne réside pas seulement dans l'existence de tribunaux ou de traités, mais dans la volonté commune des nations de reconnaître qu'aucune puissance ne devrait être au-dessus de la loi. Sans cette égalité devant le droit, l'ordre international risque de demeurer moins un ordre juridique qu'un équilibre précaire façonné par les rapports de force.

S. L.